

## CHAPITRE 7. VOLET « PAYSAGE ET PATRIMOINE »

Ce chapitre présente les principaux éléments de l'étude réalisée par le bureau d'études Auddicé Environnement. L'intégralité de l'étude figure dans le dossier 4- du Dossier de demande d'autorisation environnementale.

*Cf. Dossier de demande d'autorisation environnementale – Dossier 4 : Etude d'impact*

*Expertise paysagère, patrimoniale et touristique, Auddicé Environnement, version n°2 de février 2019*

## 7.1 Définition des aires d'étude

Les aires d'étude du volet paysager sont les mêmes que celles définies au paragraphe 1.6.2 p.23. Elles sont rappelées ici et explicitées au regard de l'expertise paysagère et patrimoniale.

L'oeil humain est caractérisé par une acuité visuelle pour un objet situé à l'infini, c'est-à-dire à une distance supérieure à 5 mètres. En appliquant ce schéma optique et la trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

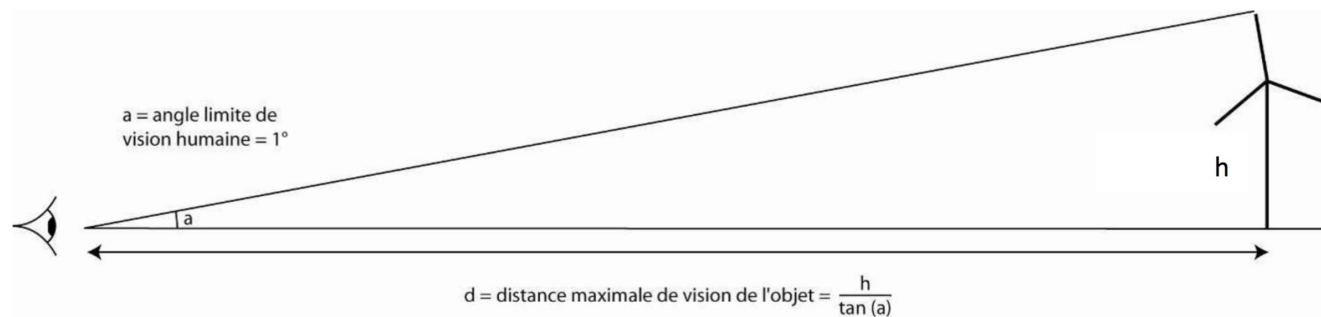


Figure 99: Calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données

D'une manière générale, la limite visuelle du projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet. Toutefois, compte tenu des configurations paysagères locales, les vues peuvent porter plus loin. C'est pourquoi l'aire d'étude éloignée est établie par précaution avec un rayon de 20 km. Au-delà de cette distance, sauf depuis les belvédères paysagers majeurs, l'objet éolien devient difficilement appréhendable dans la compréhension paysagère.

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude, leur correspondant, suit les règles suivantes :

- La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 m de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.
- L'aire d'étude immédiate inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).

- L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Son périmètre est inclus dans un rayon de 6 km autour de la zone d'implantation possible. Le rayon de 6 km est aussi celui qui est repris pour l'affichage public de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE).
- L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

Certains secteurs patrimoniaux et/ou paysagers proches du périmètre éloigné pourront être considérés, en dehors du rayon de 20 km, et seront identifiés dans le corps de l'étude s'il y a lieu.

Cf. § 1.6.2 Définition des aires d'étude, p.23

Cf. Carte : Localisation de l'aire d'étude éloignée, p.24

Cf. Carte : Localisation de l'aire d'étude rapprochée, p.25

Cf. Carte : Localisation de l'aire d'étude immédiate, p.26



## 7.2 Etat initial du paysage

### 7.2.1 Le grand paysage

La zone d'implantation potentielle est localisée sur la limite sud de la grande zone géographique dite du Santerre occupant l'extrémité est du département de la Somme.

On relève quatre unités paysagères principales dans l'aire d'étude éloignée :

- dans la grande moitié nord : la vallée de la Noye, la vallée de l'Avre et des Trois-Doms et le plateau du Santerre déjà plus éloigné par rapport aux autres unités ;
- dans la grande moitié sud : le plateau du Pays de Chaussée.

Aux environs, on rencontre à la fois les étendues plus ou moins ondulantes de la plaine agricole et les ambiances plus végétalisées qui accompagnent les vallées humides de la Noye, de l'Avre et des Trois Doms son affluent. La zone du projet est ainsi localisée sur une position intermédiaire entre la vallée de la Noye vers l'ouest et celle des Trois Doms vers l'est. Quelques vallons secs viennent effleurer l'aire immédiate ; ils sont à l'origine des inflexions de la topographie.

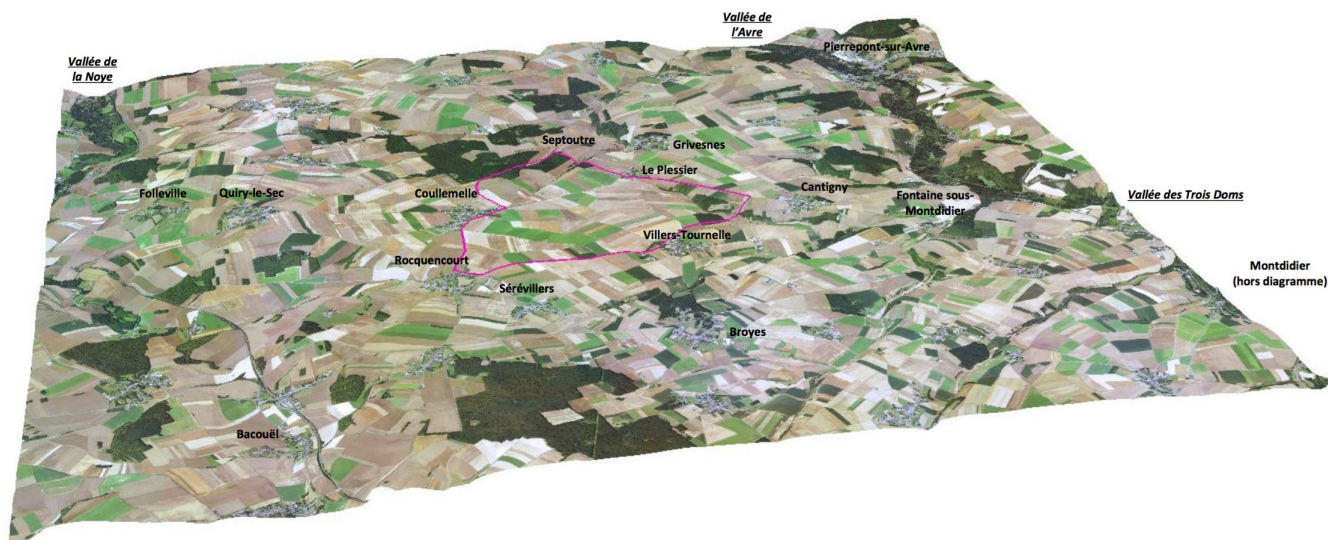
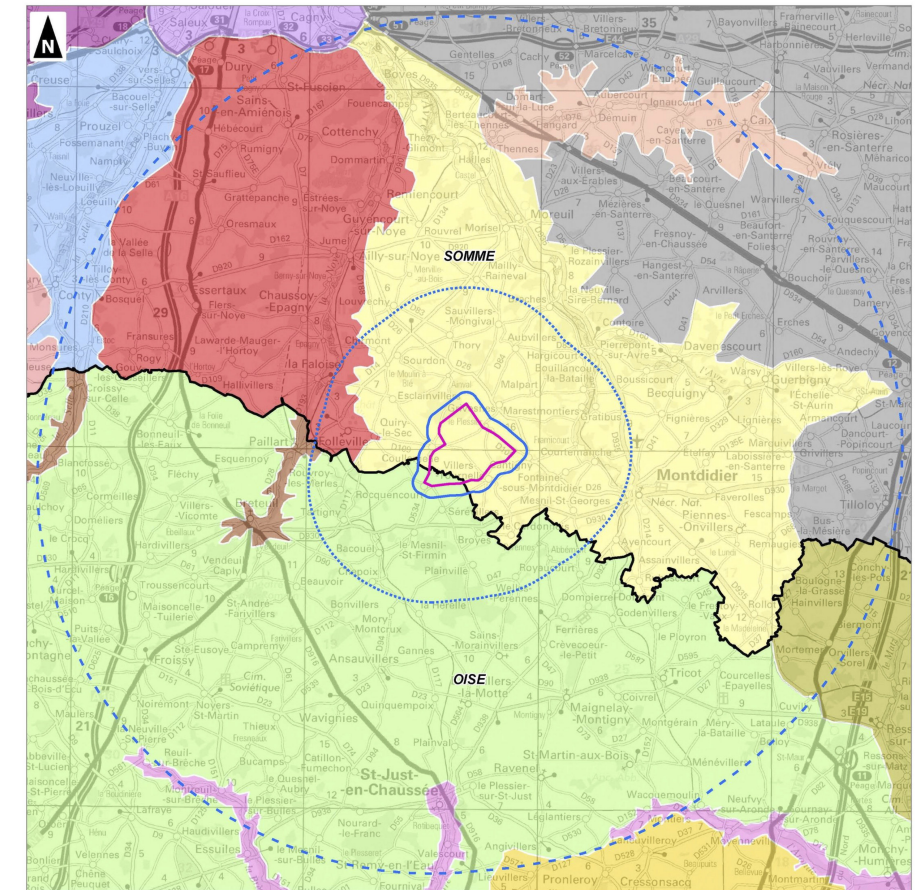


Figure 100: Bloc diagramme 3D du site (relief accentué volontairement)

### 7.2.1.1 Unités paysagères principales :

#### ■ Inscription à l'interface de deux unités séparées par la limite départementale



Carte : Entités paysagères



### • La vallée de l'Avre et des Trois Doms

C'est un paysage de plateaux limoneux avec de longs horizons et une altitude sur le plateau quasi constante oscillant entre 100 et 120 m environ. L'Avre en définit la limite nord tandis que son affluent les Trois-Doms traverse le plateau du nord au sud.

Longue de 56 km, l'Avre prend sa source à Avricourt dans l'Oise. Elle est rejointe par les Trois-Doms à Pierrepont-sur-Avre et rallie la rive gauche de la Somme à Longueau. L'Avre s'écoule un peu au-delà de l'aire d'étude rapprochée à environ 7 km vers le nord-est de la zone du projet. Cette distance d'éloignement ne crée pas de rapport direct entre cette vallée ; en cela la zone d'implantation potentielle se trouve pleinement dans un contexte de plateau cultivé.

La vallée des Trois Doms est un peu plus proche et s'écoule à 3,3 km au hameau de Framicourt à l'est de la zone d'implantation potentielle.

A l'approche des vallées le plateau présente un aspect nettement plus vallonné parcouru de vallons secs souvent densément boisés qui se connectent perpendiculairement aux vallées de l'Avre et des Trois Doms. Il est occupé par un maillage régulier de villages-bosquets et de hameaux souvent inférieurs à 200 habitants. Le secteur de Grivesnes (grande cohérence de structure et de style dans la reconstruction survenue après la première guerre mondiale) et la vallée sèche de Septoutre constituent une structure paysagère majeure ; elle est présentée dans les paysages emblématiques.



Les différents visages de l'unité de la vallée de l'Avre et des Trois Doms vers Gratibus

L'ambiance paysagère caractéristique est la suivante :

- Une plaine ouverte dont l'horizon est occupé par une frange boisée ;
- Dans les talwegs humides une atmosphère intimiste caractéristiques des vallées encaissées ;
- La silhouette des villages-bosquets, accompagnée d'une frange végétale d'où émergent les clochers ;
- Les parcs éoliens des alentours situés vers l'arrière-plan.

### • Le plateau du Pays de Chaussée

Dans le département de l'Oise, le Pays de Chaussée couvre une bonne moitié du Plateau Picard et par la même occasion la partie sur de l'aire d'étude éloignée jusqu'à la vallée de l'Aronde. C'est un territoire de plateaux crayeux vallonnés, sur lesquels se déploient de vastes parcelles agricoles. Le paysage est modelé par un système de vallons secs connectés perpendiculairement aux vallées humides. Des bosquets et des rideaux boisés forment un jeu de coulisses intéressant. Les bandes boisées soulignent généralement le relief alors que les grandes cultures occupent indifféremment les replats et les vallonnements.

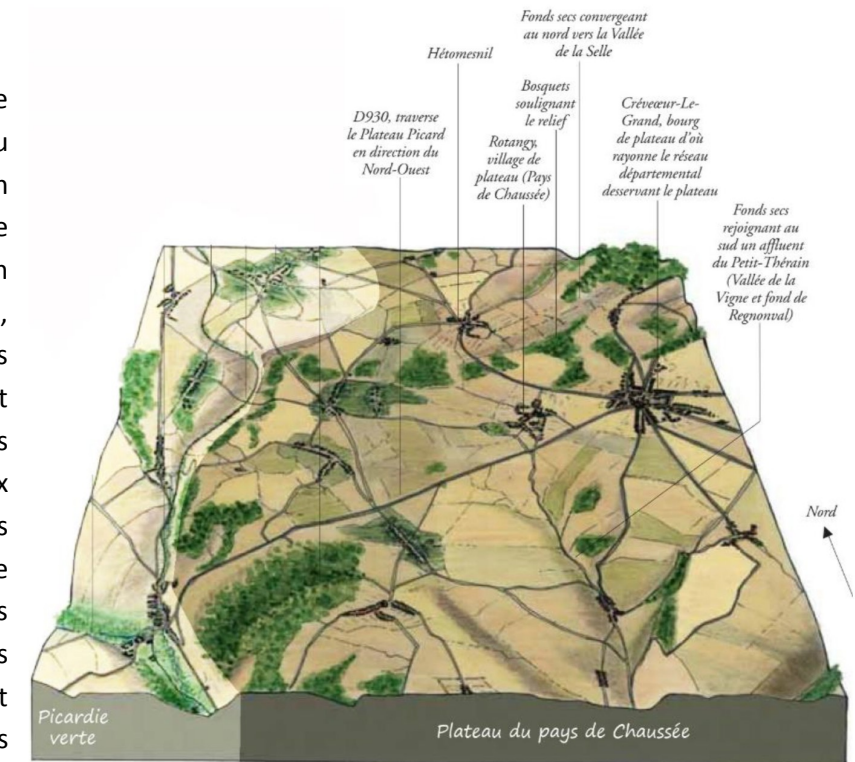


Figure 101: Diagramme du Pays de Chaussée

C'est un territoire rural où sont pratiquées les grandes cultures avec un paysage perçu ample et largement ouvert sur des horizons lointains. On y rencontre des sols limoneux assez profonds. Les herbages y sont rares et exceptionnels, localisés sur le relief (par exemple la butte de Vandeuil-Caply).

Sur le Pays de Chaussée et en prolongement dans les unités de la Somme, on observe une ligne de crête dans le secteur allant de Mesnil-Saint-Firmin à Chirmont via Quiry-le-Sec. Elle forme la ligne de partage des eaux entre les vallées de l'Avre et de la Noye. Cette série de points hauts permet notamment d'observer l'installation des parcs éoliens qui jalonnent désormais le territoire en divers endroits : le grand alignement de la ferme éolienne de la Croisette et la double ligne du parc éolien du Val de Noye 1 & 2.



Les vallonnements du Pays de Chaussée dans les environs de Rouvroy-les-Merles



### • La vallée de la Noye

Occupant la partie nord-ouest de l'aire d'étude éloignée et convergeant vers Amiens, la vallée de la Noye est nettement moins industrialisée que la vallée de la Selle qui lui est parallèle. Riche d'un patrimoine historique, architectural et paysager remarquable, c'est un site de randonnée privilégié.

La vallée de la Noye s'étend sur 33 km prenant sa source à Vendeuil-Caply (Pays de Chaussée) et entre dans le département de la Somme à hauteur de La Faloise. Sa géomorphologie présente des versants dissymétriques : le coté oriental est relativement abrupt et continu, par opposition au versant occidental, ouvert sur des vallées sèches. Cela conduit à définir les limites de l'unité paysagère depuis sa ligne de crête est jusqu'à celles à l'est de la Selle.

Traversé par la Chaussée Brunehaut entre Rogy et Saint-Sauflieu aux environs de l'A16, le territoire compte de nombreux vestiges antiques, des ruines de forteresses médiévales (Folleville, La Faloise), des éléments d'architecture religieuse (Folleville, Chaussoy-Epagny, petit patrimoine à Ailly), ainsi que des châteaux du XVIII<sup>ème</sup> siècle, témoignant de la prospérité de l'industrie textile (Chaussoy, Esserteaux, Guyencourt, Remiencourt).

Les plateaux céréaliers sont ouverts, vallonnés et étayés de rideaux végétalisés. Le fond de vallée (élevage extensif) est couvert par la végétation de la ripisylve avec populicultures. Les villages de la vallée de la Noye sont de dimension modeste. Seule Ailly-sur-Noye est concernée par des lotissements pavillonnaires.

Quand l'occasion se présente de pouvoir apprécier la vallée depuis certains points en recul par rapport à celle-ci, il est relevé la possibilité d'apercevoir la présence des parcs de Breteuil-Esquennoy et Breteuil-Paillart parmi les étendues cultivées ou les masses boisées qui habillent les pentes de ses coteaux.



*Paysage de la vallée de la Noye à La Faloise*

### • Le plateau du Santerre

A 10 km de la zone d'implantation potentielle, sur la frange nord-est de l'aire d'étude éloignée, se déploie le Plateau du Santerre. Ce paysage possède la particularité de présenter des horizons immenses, d'une altitude elle aussi souvent constante de 100 m, et peu incisée par les vallées naissantes de la Luce et de l'Ingon. Voué à l'agriculture intensive, ce paysage d'openfield est très ouvert et ponctué de petits bois témoignant de parcelles moins fertiles. Les vallées se distinguent par contraste de par leur végétation lisible au-dessus des horizons cultivés. Le moindre élément érigé forme un point de repère dans ses grandes étendues.

Ce territoire accueille une certaine densité de parcs éoliens et de projets qui ont incontestablement apporté une évolution très contemporaine au paysage traditionnel de la grande plaine cultivée.



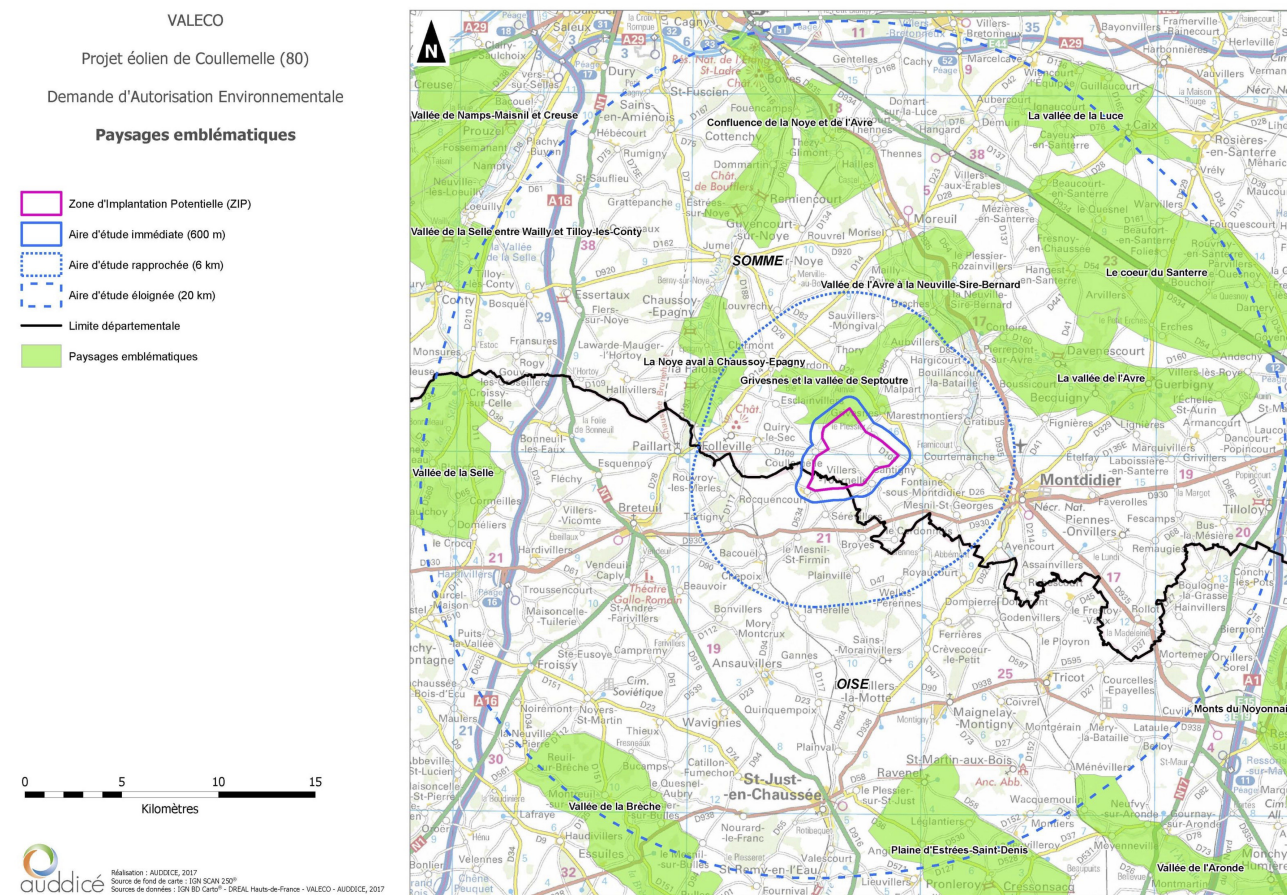
*Vaste horizon du plateau du Santerre vers Bouchoir le long de la RD934*



### 7.2.1.2 Les paysages emblématiques

Sont présentés dans cette partie les paysages emblématiques les plus proches et les plus pertinents de l'aire d'étude éloignée. Les « ensembles paysagers emblématiques » sont des paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent.

Ces sites sont répertoriés dans l'inventaire des paysages de la Somme avec la terminologie « sites remarquables » ou « sites d'intérêt ponctuel ». Le secteur d'étude est entouré de différents périmètres identifiés comme « paysages emblématiques ». Ce sont des portions de vallées sèches ou humides et des espaces délimités sur les zones de plateaux.



Carte : Paysages emblématiques

#### • Grivesnes et la vallée de Septoutre

Avec une partie du périmètre venant en surimposition avec la zone d'implantation, c'est le paysage emblématique situé au plus près du projet. Grivesnes a joué un rôle stratégique majeur lors de la bataille de Montdidier pendant la première guerre mondiale. Détruit, c'est sa reconstruction qui présente un intérêt architectural intéressant en raison de l'harmonie du lieu qui en a découlé. La brique sombre confère une unité remarquable aux différentes catégories de bâtiments.

La vallée de Septoutre est une illustration des vallons secs qui entaillent le plateau perpendiculairement à la vallée de l'Avre située plus vers l'est. L'ambiance est caractérisée par de grands vallonnements habillés de la mosaïque formée par les grandes parcelles agricoles. Au sein du périmètre de ce paysage emblématique, il peut aussi y avoir des secteurs situés en points hauts sur le plateau avec des vues plus lointaines. Cependant les rideaux et les massifs boisés sont des éléments de composition qui restent omniprésents.

D'une manière générale, l'encaissement du relief, la proximité avec le projet et l'orientation du système des vallées constituent des points d'attention. L'axe principal de la vallée de Septoutre est dirigé vers le sud, c'est-à-dire en direction du projet, avec une chaussée la parcourant de Sauvillers-Mongival au hameau de Septoutre. On relève également la RD26, effectuant une traversée perpendiculaire et offrant des vues plus ou moins étendues. Au regard de ces éléments, il apparaît que ce paysage emblématique est potentiellement en interaction visuelle avec le site du projet.



La vallée de Septoutre (RD26)



#### • La Noye aval à Chaussoy-Epagny

Bien plus éloigné que le secteur de Grivesnes, il vient affleurer l'aire d'étude rapprochée à une distance d'environ 6 km. Il s'agit d'une portion de la vallée de la Noye couvrant en partie les communes de la Falaise et de Chaussoy-Epagny.

Le fond de la vallée est densément végétalisé, notamment en raison des très nombreuses peupleraies qui y ont été plantées. L'ambiance y est caractéristique d'une vallée humide avec un réseau constitué de nombreux étangs, eux-mêmes connectés par le chenal de la Noye. Avec le relèvement du relief de part et d'autre, les vues depuis le fond de la vallée elle-même sont cantonnées aux premiers plans.

Au contraire, avant de gagner le talweg, les rebords du plateau qui conduisent vers le fond de la vallée sont en balcon et offrent de jolis panoramas plus étendus. Les premiers plans restent occupés par les activités agricoles, avec des rideaux boisés et de belles ondulations de la topographie. Depuis l'ouest (altitude de 100 m environ), la vallée s'étale face à l'observateur qui profite des vues en direction du coteau opposé ; par exemple depuis la RD193 faisant la liaison entre Chaussoy-Epagny et la Falaise. Le relief du coteau est suffisamment marqué (altitude de de 150 m environ) pour s'interposer avec la zone d'implantation potentielle.



Aperçu sur la vallée de la Noye entre Folleville et La Falaise

#### • La vallée de l'Avre

À 7 km de distance vers le nord-est, la distance devient plus significative. Il s'agit d'une portion oblongue de la Haute vallée de l'Avre s'étendant de Pierrepont-sur-Avre à Saint-Aurin sur environ 14 km. Le versant nord est abrupt et se trouve dirigé vers les alentours de Montidier tandis que le versant sud, sensiblement plus doux s'en détourne entièrement puisqu'il est dirigé vers le cœur du Santerre. La vallée est encaissée d'environ 40 à 50 m par rapport au plateau qui l'encadre et son axe n'est pas dirigé vers le projet.

Son charme tient à la présence des nombreux boisements qui la tapissent, de la diversité des paysages et du patrimoine bâti des villages Davesnescourt, Warsy et Guerbigny. Si les ambiances sont autant diversifiées, c'est grâce aux nombreux éléments de composition :

- larris présents sur certains coteaux ;
- étangs et marais ;
- effets d'ombrages ;
- variations de la topographie.

L'encaissement rapide du coteau n'offre pas véritablement de belvédère en balcon sur celle-ci. Ailleurs sur le bord de la vallée, dans la portion concernée, il n'y a guère de route qui accompagne entièrement le sommet du coteau nord (celui à partir duquel la zone du projet pourrait éventuellement aperçue). On relève toutefois que la RD160 entre Guerbigny et Davesnescourt offre l'un des seuls cheminements routiers possibles le long de l'Avre. Dans l'intervalle il s'agit plus d'une route de plateau s'approchant peu à peu de la vallée pour y plonger après Davesnescourt ; mais dès lors, les perspectives ne sont plus possibles vers le projet.

Le GR123 emprunte essentiellement le fond de la vallée. Il remonte sur le coteau nord entre Davesnescourt et Pierrepont-sur-Avre mais dans cette portion c'est le parc éolien du Champ perdu et l'extension de la Sablière qui constituent plutôt l'enjeu de proximité.



La vallée de l'Avre à Davesnescourt

### • La vallée de l'Avre à la Neuville-Sire-Bernard

Ce dernier périmètre de paysage emblématique est une autre section de l'Avre à 6 km de la zone d'implantation du projet de Coullemelle. Elle appartient à un plus vaste ensemble de zones marécageuses plus ou moins tourbeuses. Les marais de fond de vallée disposent d'une belle diversité grâce à un important réseau d'étangs et de roselières ; les étangs sont issus de l'exploitation de la tourbe ou de la création de plan d'eau à fins de loisirs. Ils signent une caractéristique paysagère bien spécifique, presque sauvage.

Des plantations de peupliers participent à banaliser le talweg et à assécher les marais. A noter également que la dispersion d'habitations légères de loisirs dégrade quelque peu le paysage.

La RD935 sillonne la rive droite de la vallée et offre quelques belles fenêtres pour découvrir le grand paysage de la vallée. Sur la section entre Moreuil et La Neuville-Sire-Bernard, les parcs d'Hargicourt et du Bois de la Hayette sont visibles dans le panorama. Le projet est quant à lui sensiblement plus éloigné et ne devrait pas constituer d'enjeu notable. Le GR123 accompagne la vallée de l'Avre puis traverse le plateau jusqu'à la Noye.



La vallée de l'Avre entre La Neuville-Sire-Bernard et Moreuil

## 7.2.2 Éléments structurants

### 7.2.2.1 Paysage topographique

Ce sont les formes du relief local qui permettent de comprendre l'organisation du territoire et les paysages qui en découlent. Les grandes lignes du relief départemental trouvent leur fondement dans l'organisation géologique et géomorphologique. Le périmètre éloigné est caractérisé par des plateaux qui couvrent la majeure partie de la superficie. A ceux-ci s'ajoutent les variations dues à l'encaissement plus ou moins marqué des vallées (La Noye, l'Avre et les Trois Doms étant les plus concernées) ainsi que les points hauts. L'évènement majeur du relief est l'interfluve qui sépare les différents bassins versants de la Noye, de la Selle et de l'Avre d'une part, et le bassin versant du Thérain situé plus loin vers le sud d'autre part. Cette longue « ligne de crête » domine largement les différents paysages cités. Elle est d'ailleurs parcourue par un faisceau d'infrastructures de transport (autoroute A16, ligne haute-tension) et par un alignement de plusieurs parcs éoliens, construits ou accordés, qui profitent de cette position en promontoire.

Les variations du relief définissent de vastes territoires largement emprunts d'horizontalité avec des enchaînements de séquences vallée/plateau. En suivant la RD930 de Crèvecœur-le-Grand à Roye via Breteuil et Montdidier, le trajet est/ouest (perpendiculaire à la vallée des Trois Doms) en donne une bonne illustration. Il a également l'avantage d'être représentatif des deux unités paysagères caractérisées aux alentours du projet.

Le relief s'abaisse peu à peu du sud-ouest (plateau du Pays de Chaussée) au nord est où se trouve la vallée de l'Avre. Les altitudes les plus élevées sont rencontrées vers Fransure (170 m), Hardivillers (190 m), Noyers-Saint-Martin (180 m) et Catillon-Fumechon (170 m). Les altitudes les plus basses surviennent dans les vallées de l'Avre (50 m) et des Trois Doms (50 m). Les microreliefs ne sont pas à négliger dans les secteurs les plus élevés avec des « effets de rideaux » qui peuvent temporairement réduire les perspectives. Le site envisagé pour l'implantation du projet se situe vers 120 m environ, en pente douce continue vers la vallée des Trois Doms.

Le long relèvement du coteau à hauteur de Folleville domine largement la Noye (profil est/ouest dissymétrique) ce qui oriente le panorama vers l'ouest et non vers le projet situé à l'est.

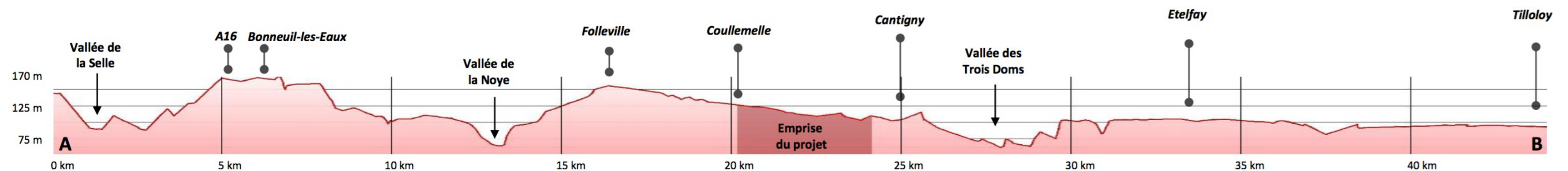
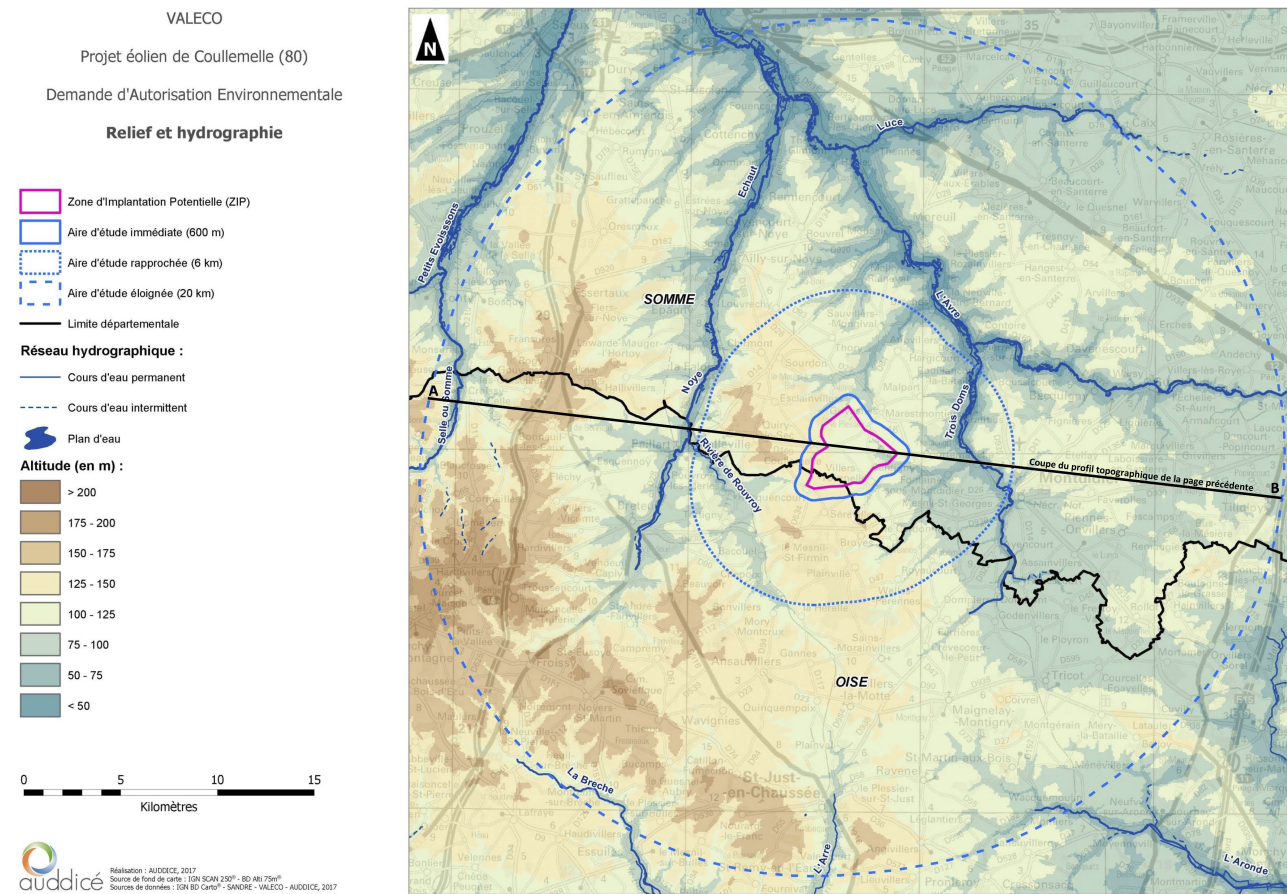


Figure 102: Profil topographique ouest-est (coupe A/B)



### 7.2.2.2 Réseau hydrographique



Carte : Relief et hydrographie (et coupe du profil topographique de la page précédente)

Sur le plateau Picard, l'eau est relativement peu présente en raison de son sous-bassement crayeux perméable. Néanmoins, le réseau hydrographique est une composante importante de la morphologie paysagère locale. Bien que l'aire d'étude éloignée englobe la majeure partie des bassins versants de la Noye et de l'Avre, il en résulte un système de ramification relativement simple avec des vallées principales auxquelles viennent s'ajouter quelques affluents ou vallons secs secondaires.

#### ■ L'Avre

Le grand paysage est donc parcouru par la vallée principale de l'Avre qui s'écoule dans un talweg de plus en plus encaissé au fur et à mesure qu'elle s'approche de sa confluence avec la Somme. Par ailleurs à la vallée principale viennent s'ajouter de nombreux vallons secs secondaires soulignés, le plus souvent, par un dense accompagnement boisé sur les plus fortes pentes (les cavées). L'Avre est caractéristique d'une rivière de plaine avec un profil en long disposant d'une faible pente.

La vallée des Trois Doms, plus proche du projet, est le premier des quatre affluents de l'Avre. Elle s'écoule vers le nord sur 18 km avant de gagner l'Avre. Elle est moins large et sa ripisylve est moins dense. C'est la rivière la plus proche, c'est pourquoi les arrivées depuis le coteau est réclament le plus d'attention.

A l'échelle de ces deux vallées le tissu urbain occupe à peine 10 % de leur lit majeur ce qui est très peu. En conséquence les fonds de vallée ont une occupation traditionnelle avec peu de culture et des abords de cours d'eau majoritairement constitués de boisements humides et de marais (à eux deux ils totalisent environ 70 % des surfaces). Les prairies humides sont mises à profit pour l'élevage bovin et recouvrent quant à elles environ 20 % des surfaces. Par rapport au plateau, les vallées sont des espaces refermés sur eux-mêmes avec une ambiance intérieure propre. Les rebords de coteaux situés à l'est de l'Avre et des Trois Doms sont orientés vers le projet.

#### ■ La Noye

La vallée de la Noye présente une végétation abondante ainsi que de nombreux étangs et peupleraies. Avec un versant ouest bien marqué, son encaissement est significatif. Contrairement au plateau, on y trouve un paysage de vallée intimiste avec un relief de coteaux densément boisé. Tout comme l'Avre, à distance équivalente, il n'y a pas d'interaction directe avec le site du futur projet.

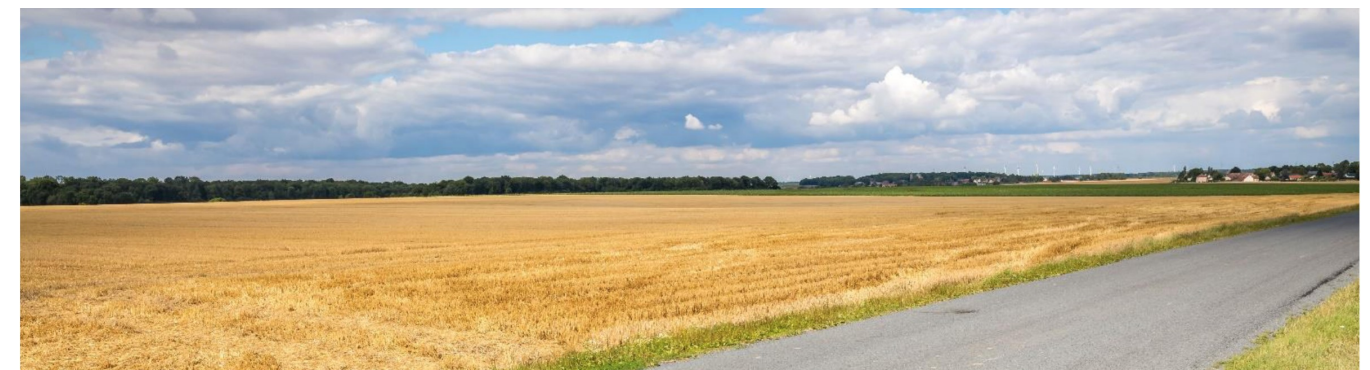
### 7.2.2.3 Occupation du sol

#### ■ Les surfaces agricoles

Avec les plateaux limoneux (terres riches et profondes) et le climat local, la grande majorité de la plaine est marquée par la dominante des espaces agricoles. On y trouve un paysage ouvert à semi-ouvert, composé de vastes aplats aux couleurs changeantes selon les saisons et les cultures pratiquées. L'orientation agricole est composée de céréales et d'oléagineux d'une part, ainsi que de pommes de terre et de betteraves d'autre part.

Ces paysages sont visibles depuis les routes principales et secondaires qui parcourent le territoire. Ils offrent des vues assez souvent occupées par une présence boisée qui occupe l'arrière scène. Celle-ci marque la ligne d'horizon d'un trait plus ou moins sombre.

Depuis les zones dégagées, de longs panoramas sur la plaine sont fréquents avec des points de repères traditionnels (clochers, châteaux d'eau, silos) qui apparaissent ou disparaissent au gré des micro-vallonements.



Paysage caractéristique de la plaine agricole (depuis la ZIP elle-même)



## ■ Les surfaces boisées

Les surfaces boisées sont présentes dans les vallées alluviales et sur les reliefs y compris le système des vallons secs. Les principaux massifs sont :

- le Bois de la Hérelle et le bois de la Morlière qui lui est contiguë. Il s'agit du plus grand bois d'un seul tenant sur le plateau picard de l'Oise. Il a été relativement épargné par les défrichements des environs ;
- l'ensemble des Bois de Coullemelle réunissant le Bois des Plaines, le Bois Saint-Pierre, de Bois de l'Aumoine, le Bois de Forételle et le Bois Planté.

Ainsi pour le promeneur qui sillonne la plaine, il est notable de constater que les boisements sont souvent présents dans les panoramas. En trame de fond, parfois lointaine, où sur les premiers plans visuels mais toujours biens là. Cela est le fait de l'importante présence boisée disséminée en de nombreux points du territoire :

- Celle qui est systématiquement associée aux rivières de la Noye, de l'Avre et des Trois Doms (ripisylve, boisements de pente sur les coteaux et dans les vallées sèches) ;
- Celle des deux grands massifs de la Hérelle et de Coullemelle. Le relief pentu et la qualité des sols (le Bois de la Hérelle occupe une butte tertiaire de sables de Bracheux) sont moins propices à l'agriculture ;
- Enfin celle qui occupe les élévations de la « crête » séparant les bassins de la Noye et de l'Avre. Cette caractéristique est bien représentative du plateau où se trouve localisé la zone d'implantation potentielle et tranche avec le Santerre, plus vers le nord-est, qui est nettement plus ouvert.

Associé à la topographie, ces boisements peuvent créer un effet de « paysage à coulisse ». Ils donnent de la profondeur avec des perspectives étagées qui guident le regard à plus ou moins grande distance.

Les axes routiers sont parfois soulignés d'un alignement d'arbres, véritable repère géométrique sur les horizons cultivés. C'est notamment le cas sur la RD329 au nord de Montdidier, sur la RD1001 à la sortie de Flers-sur-Noye en direction de Breteuil ou encore sur la RD916 entre Wavignies et Beauvoir.

## ■ Les zones urbanisées

Un premier constat : l'aire d'étude éloignée est essentiellement rurale et ne présente pas de grandes agglomérations. Les villes les plus importantes, en termes de population, sont Montdidier (6 100 habitants), Breteuil (4 500 habitants) et Saint-Just-en-Chaussée, respectivement distantes de 6, 8 et 16 km.

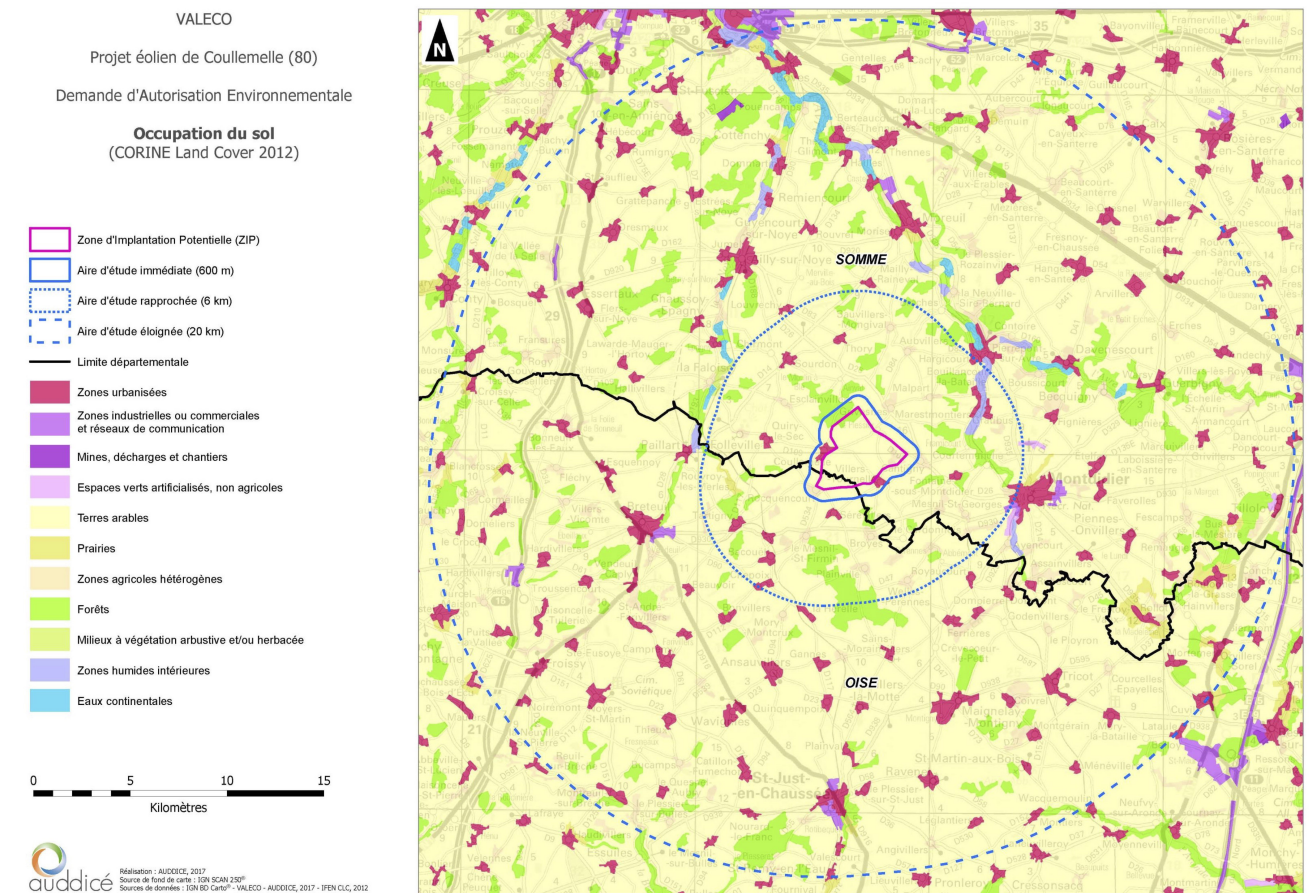
Leur forme d'urbanisation est dense et regroupée, elles concentrent les principales activités économiques, les commerces ainsi que les services. A l'observation du maillage routier, chacune d'elle constitue un point de convergence des routes départementales. Installée sur le coteau est de la vallée des Trois Doms, Montdidier est la ville la plus proche du projet. On y relève que le parc éolien du Moulin à cheval est déjà en interaction avec cet espace urbanisé. C'est également le cas pour Breteuil et Saint-Just-en-Chaussée avec des alignements bien lisibles sur leur périphérie nord. Depuis les entrées/sorties et depuis certains points de vue intérieurs, les éoliennes en exploitation font désormais partie du paysage urbain local.

Sur les plateaux agricoles, l'urbanisation initiale s'est réalisée autour de l'église, la plupart du temps le long d'un axe principal et parfois sur le croisement de plusieurs routes. Cela explique la morphologie souvent étirée des villages. La présence végétale en accompagnement de leur silhouette est bien représentée ; c'est pourquoi on les désigne souvent en employant le terme de « village-bosquet ».

Les structures urbaines des villages du plateau du Pays de Chaussée sont variées : en étoile, fédérées en noyau ou étirées. Lorsqu'elles sont étirées, c'est généralement sous l'influence des éléments du relief.

Dans les vallées et les vallons, on peut retrouver le principe d'un étirement de l'urbanisation parallèlement à un coteau et/ou à une route qui accompagne la topographie mais cela n'est pas systématique.

- Les villages les plus proches du projet sont sur le plateau : Coullemelle, Grivesnes, Cantigny, Villers-Tournelle et Rocquencourt ;
- Parmi les autres villages répartis sur le plateau il peut être relevé : Folleville, Quiry-le-Sec et Le Mesnil-Saint-Firmin sur les points hauts les plus proches, Le Mesnil-Saint-Georges, Sérévillers... ;
- On note aussi les villages de la vallée des Trois-Doms : Courtemanche, Marestmontiers, Gratibus, Bouillancourt-la-Bataille.



Carte : Occupation du sol



### 7.2.2.4 Infrastructures

Le territoire est desservi par divers axes de communication qui ont une incidence directe sur son fondement et la perception visuelle. Dans l'aire éloignée, des lignes électriques à haute tension et plusieurs parcs éoliens parcourent les paysages et guident le regard. Tous ces éléments de composition constituent des repères et contribuent à structurer le paysage.

#### ■ Les axes routiers

Les chaussées majeures du réseau routier sont associées aux liaisons entre les villes de Beauvais, Amiens, Compiègne et Saint-Quentin avec les autoroutes A1, A29 et A16. Elles sont éloignées (l'A16 passe au plus proche à 15 km) et ne constituent pas d'enjeu de découverte lié au projet.

Les villes de Montdidier, Breteuil et Moreuil sont les pôles urbains locaux desquels part le réseau d'axes de circulation primaire (RD1001, RD930, RD935). Elles cheminent sur le plateau ou accompagnent la vallée de l'Avre (RD935). Ces grandes chaussées qui traversent les paysages de plaine ont pour caractéristiques d'être rectilignes avec des perspectives dégagées sur les horizons cultivés. Ce sont des lignes de force depuis lesquelles le paysage peut-être lu et appréhendé dans une large amplitude.



RD930 et RD935 : deux axes de découverte du plateau et de la vallée

En complément des axes primaires, des routes départementales d'importance secondaire encerclent ou passent à proximité de la zone du projet. Elles sont structurées en routes de vallées et en routes de plateau.

Les perceptions visuelles depuis les axes routiers du plateau sont dépendantes des ondulations de la topographie et de la présence des ponctuations boisées. La zone d'implantation potentielle est ainsi située à proximité de la RD26 et de la RD14 ; elle est aussi traversée par les voies communales reliant Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle.

Jusqu'à Montdidier, il n'y a pas de route dans le fond de la vallée des Trois Doms qui reste peu encaissée. Les routes qui empruntent les vallées présentent une forme plus sinueuse et plus rurale. La portée du regard y est alors plus limitée. Ce sont les situations où les routes sont sur le rebord du coteau qui doivent attirer l'attention en raison des perspectives qu'elles peuvent offrir dans cette configuration : la RD935 est concernée.

Ces axes routiers sont à considérer comme des axes de découverte du territoire. Ils permettent de traverser et d'admirer les différentes unités paysagères en passant d'un bassin versant à un autre.



RD26 entre Grivesnes et Ainval

#### ■ Les infrastructures ferroviaires

Les voies ferrées les plus proches sont :

- La ligne TGV « Nord-Europe » Lille/Paris. Elle est en limite de l'aire éloignée à 20 kilomètres ;
- La ville de Montdidier est desservie par la ligne TER Compiègne/Amiens. Elle chemine en partie sur le plateau puis elle emprunte la vallée de Trois Doms et la vallée de l'Avre après Pierrepont-sur-Avre ;
- Vient ensuite la ligne Creil/Amiens parcourant l'aire d'étude rapprochée via Breteuil-embranchement. Elle passe à environ 3 km de la zone d'implantation potentielle.

#### ■ Les infrastructures verticales (parcs éoliens)

Avant le développement de l'éolien, les seuls éléments verticaux majeurs étaient représentés par les clochers des églises, les châteaux d'eau et les silos agricoles. Désormais, les parcs éoliens occupent une place relativement prégnante dans le paysage de la plaine agricole (Cf. Carte : Contexte éolien, p.33) dont au plus près :

- le parc en exploitation du Val de Noye 1 & 2 ;
- les deux parcs d'Hargicourt et du Bois Hayette ;
- les parcs de Breteuil-Esquennoy et Breteuil-Paillard et le parc du Moulin à cheval à Montdidier.

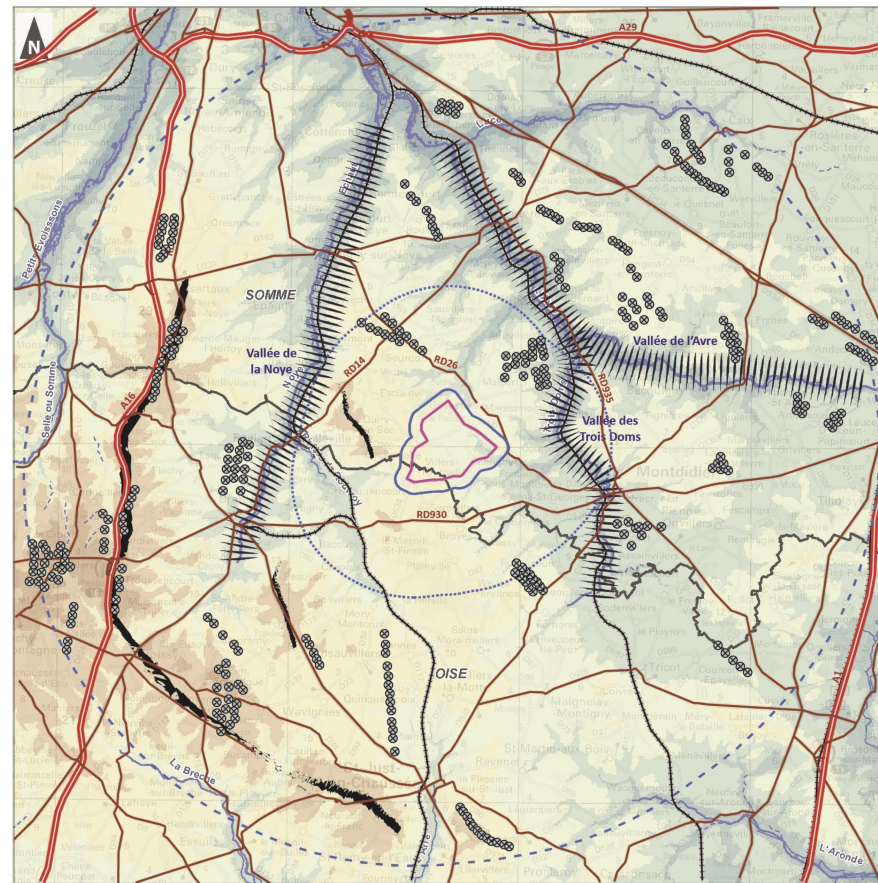
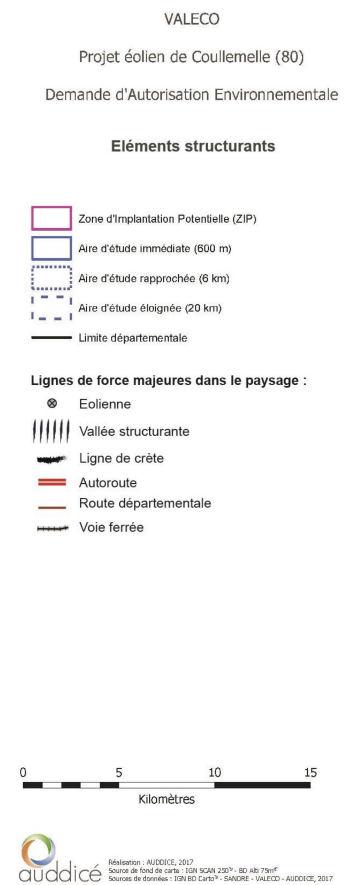


Le parc éolien du Val de Noye 1 & 2



Le parc éolien de Montdidier





Carte : Eléments structurants

## 7.2.3 Sensibilité de ces paysages

### 7.2.3.1 La sensibilité des paysages par rapport au site éolien

#### ■ Généralités sur l'impact d'un projet éolien sur les paysages

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- l'échelle : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...). Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux. En effet, un paysage bocager présente une surface morcelée non adaptée à l'implantation d'un grand parc éolien (champ de vision étroit), ce dernier se révélant mieux adapté à de grandes surfaces horizontales comme les plaines agricoles (champ de vision large) ;
- la présence de filtres ou d'écrans visuels tels que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

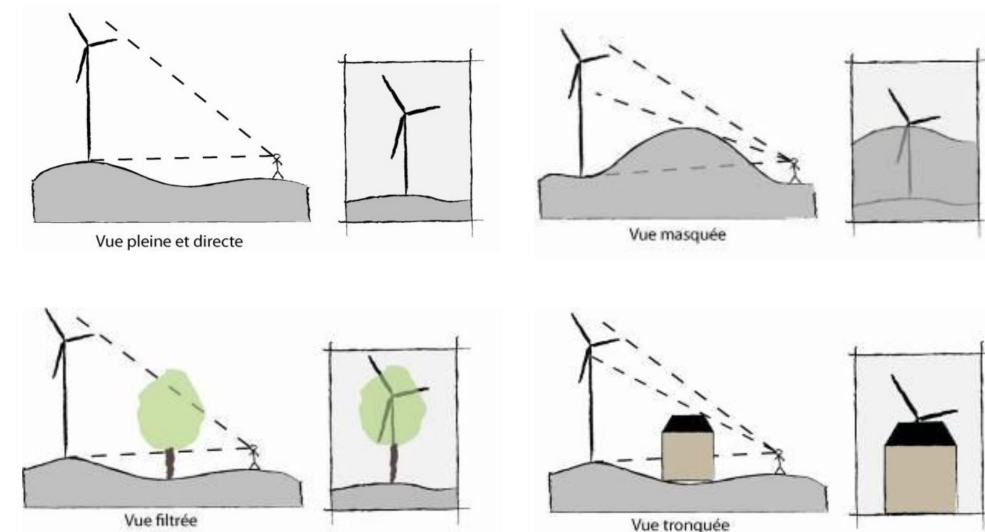


Figure 103: Perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères

- la présence de points d'appel / de repère : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes ;
- la distance par rapport au site d'implantation du parc qui diminue la sensibilité des paysages : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels ;

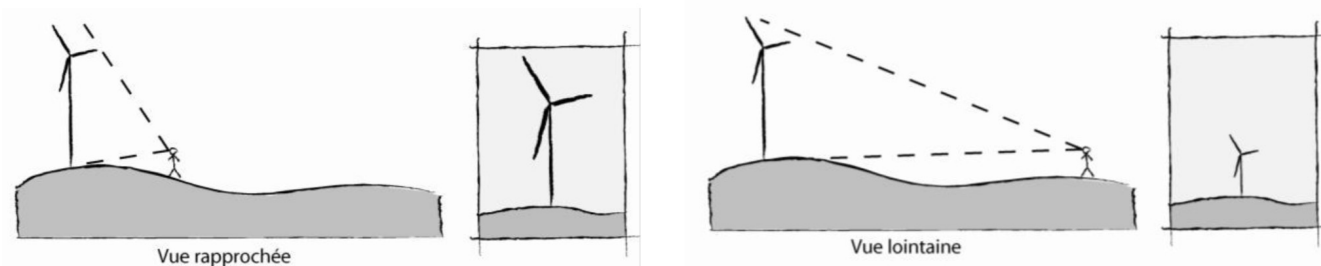


Figure 104: Impact des éoliennes dans le paysage en fonction de la distance

- la fréquentation : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

### ■ Analyse des interactions de la zone d'implantation potentielle avec le paysage

La zone d'implantation potentielle étant située au sein des grandes étendues des unités paysagères de « la vallée de l'Avre et des Trois Doms » et à proximité du « plateau du Pays de Chaussée », elle se caractérise par un paysage de plaine agricole cultivée fait de vastes parcelles organisées pour une agriculture moderne et efficace. C'est un paysage anthropisé par les mutations agricoles que le territoire a vécu ces cinquante dernières années. Les perceptions visuelles peuvent être plus ou moins longues et les panoramas sont toujours « habillés » d'éléments de composition variés qui apportent du rythme et de la richesse aux scènes observés :

- les silhouettes végétalisées des villages avec leur clocher et/ou leur château d'eau ;
- les variations topographiques plus marquées aux abords des vallées ;
- les bois et les bosquets résiduels épars ;
- les infrastructures électriques et routières ;
- les parcs éoliens.

Ce sont autant d'éléments érigés qui occupent le champ visuel selon différents rapports d'échelle.

L'horizon paysager de la zone d'implantation est bien dégagé car elle est située à mi-distance entre la vallée de la Noye à l'ouest et celle des Trois Doms à l'est. Le mouvement topographique induit par ce système de vallées apporte une contribution variable à la dynamique paysagère selon les distances d'observation. L'Avre et la Noye sont confortablement éloignées du projet à 6 km environ ; la vallée des Trois Doms est un peu plus proche à 3 km vers l'est. La situation du projet sur l'interfluve (entre les vallées) évite les effets d'interaction trop directs sur ces organismes naturels de belle qualité ; toutefois les rebords de coteaux orientés vers le projet peuvent présenter des perspectives en belvédère.

La portée du regard est changeante et demeure ainsi dépendante de la composition paysagère s'interposant dans le champ visuel. Elle est lointaine depuis les zones les plus dégagées et depuis certains points hauts (Folleville ou le Mesnil-Saint-Firmin). Elle est de plus courte portée dans les zones vallonnées (ondulations du plateau du pays de Chaussée, vallons secs près des vallées) et depuis les points bas où les changements de la topographie peuvent s'interposer et filtrer la perspective.

La perception sur la zone d'implantation potentielle est la plus marquée à proximité (aire d'étude rapprochée de 6 km) et va en s'amenuisant au-delà selon les éléments de composition présents.

La vallée la plus proche est celle des Trois Doms. Les éoliennes actuellement en exploitation y sont perceptibles (parc d'Hargicourt, Parc du Bois de la Hayette), plus ou moins en pied selon la topographie et la présence végétale s'interposant dans les axes de vues. Le projet doit considérer cette vallée dans la définition de l'implantation finale afin de contenir l'effet visuel sur ce milieu et ses lieux de vie. On note que la ville de Montdidier est en balcon sur la vallée des Trois Doms et le paysage du plateau s'étalant à l'arrière-plan. Ce point d'appel (pourtant déjà à 6 km) pourrait être retenu pour organiser une implantation régulière depuis ce belvédère. Un éloignement conséquent des lieux de vie est par ailleurs possible compte tenu de la grande dimension de la zone d'implantation potentielle, en privilégiant une localisation au cœur de la ZIP et non sur ses marges.

Le grand paysage du Santerre est favorable à l'implantation d'éoliennes grâce aux grandes étendues qui le caractérise et tant le rapport d'échelle entre l'horizon et le ciel est important. Il est ainsi en mesure d'intégrer les élévations des éoliennes. Cependant, et en raison des diverses nuances qui peuvent apparaître localement, le projet devra être envisagé dans une logique de cohérence visuelle et d'adaptation à la composition paysagère locale.



Vues dégagées sur le plateau de la plaine agricole





Perspective depuis la ZIP, son plateau ouvert et le liseré végétal à l'horizon



Perception des éoliennes existantes (Val de Noye 1 & 2) et ondulations du plateau



Secteur de Tartigny



Secteur de Fontaine-sous-Montdidier

Système de vues contrariées par les vallons connectés aux vallées



La vallée des Trois Doms et le contexte éolien (Gratibus, parc du Bois de la Hayette)

### 7.2.3.2 La sensibilité de lieux de vie

#### ■ Généralités sur l'impact d'un projet éolien par rapport aux lieux de vie

La sensibilité des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- les villages promontoires (1) et de plateau relativement plat et ouvert présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg ;
- les villages de plateau ondulé (2) offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations marquées du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions ;
- les villages de haut de vallon (3) présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb ;
- les villages de fond de vallée (4) sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb ;
- les villages des massifs forestiers (5) ou les villages-bosquets (ceinture arborée dense) présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le site étant filtrées par la végétation.

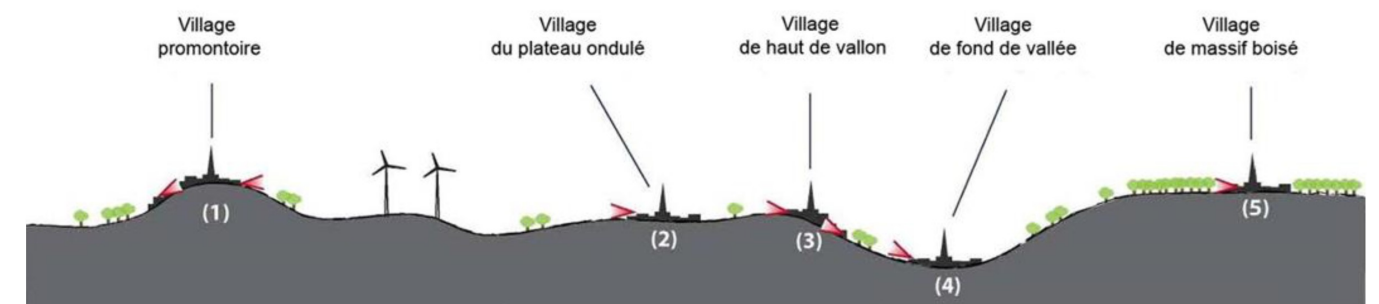


Figure 105: Situation des éoliennes sur les zones bâties en fonction de la position des villages



Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages proches, qu'ils soient localisés sur le plateau ou dans une dépression du relief, et les villages éloignés situés sur des points hauts du paysage. Le site éolien doit alors respecter un recul suffisant pour contenir les effets d'écrasement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionnés.

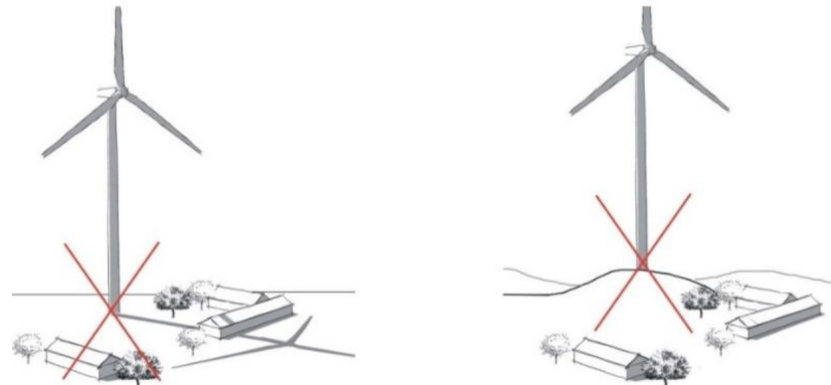


Figure 106: Effet d'écrasement et effet de surplomb sur les villages

La zone d'implantation potentielle étant située sur l'interfluve entre la vallée de la Noye à l'ouest et la vallée des Trois Doms à l'Est, il n'y a pas de situation de village en grand promontoire sur le site du projet. On note cependant que la répartition de l'habitat présente de nombreux lieux de vie (donc un certain mitage). Bien souvent, une distance de l'ordre de 2 km permet de rejoindre le village ou le hameau voisin.

L'étude envers les bourgs ou les hameaux du territoire éventuellement susceptibles d'entrer en interaction avec la zone d'implantation potentielle est menée dans l'aire d'étude rapprochée de 6 km.

### ■ Les communes et hameaux de la couronne la plus proche

#### • Le village de Coullemelle (en bordure de la ZIP)

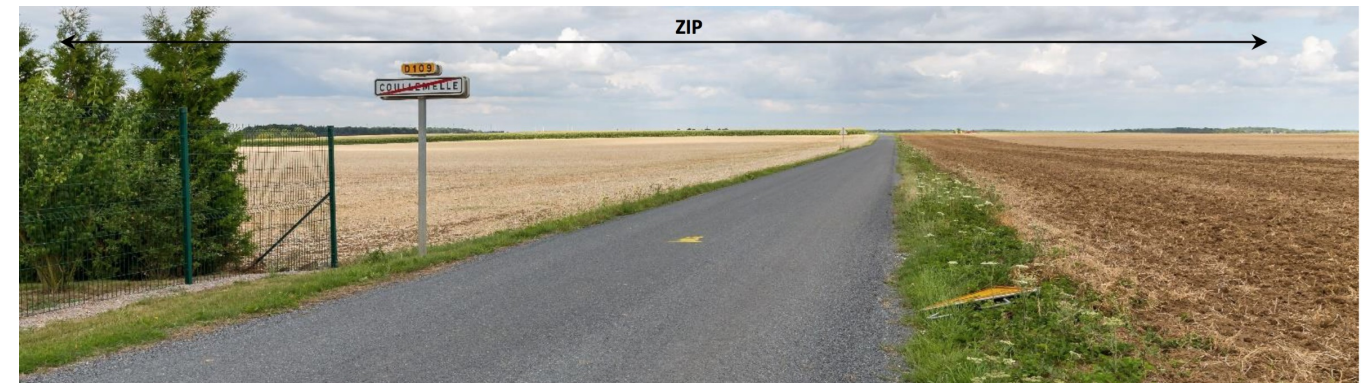
Coullemelle est une commune typique du plateau située tout en amont du système des vallons secs de la vallée de Septoutre. L'urbanisation est relativement ramassée et organisée à la croisée des voies communales locales. L'ambiance intérieure est constituée de maisons en front de chaussée avec une présence végétale significative issue des plantations privées ce qui lui confère une ceinture verte perçue depuis l'extérieur. Il existe quelques dégagements depuis l'intérieur du village, notamment aux abords de l'église. Mais au-delà des limites de propriétés, le village est en contact direct avec l'étendue agricole.

La périphérie est du village débouche directement sur la zone d'implantation potentielle. Elle s'y dévoile dans son intégralité tandis que le regard n'est filtré par aucun élément intermédiaire. De même, la silhouette de Coullemelle se trouve en interaction avec la zone d'implantation sur le tronçon routier venant de Quiry-le-Sec.

Dans le cas d'un village de plateau comme ici, avec une zone d'implantation potentielle proche et dans le même référentiel altimétrique, des covisibilités sont à envisager mettant en interaction les futures éoliennes avec le lieu de vie.



La silhouette de Coullemelle en provenance de Quiry-le-Sec



La sortie est de Coullemelle, entièrement dégagée en direction du projet

#### • Le village de Grivesnes et les hameaux de Septoutre et Le Plessier (de la bordure de la ZIP à ~ 1 km)

Au nord du projet éolien, le bourg de Grivesnes est installé sur le plateau à la limite du rebord de la vallée Notre Dame. Le plan de circulation est simple, avec une boucle intérieure disposant d'un grand espace central dans l'axe du château, et la RD26 traversant le village.

Une épaisse couronne boisée (nommée Le Parc) préserve l'arrivée nord dans le village (via RD84) qui reste masqué jusqu'aux premières habitations. La zone d'implantation étant située à l'arrière-plan et relativement proche, la vue présentera les futures éoliennes sans interaction directe avec les habitations.



Arrivée nord sur Grivesnes (RD84) avec le projet en arrière-plan



Après cet écran végétal, le tissu urbain intérieur est aéré avec divers dégagements visuels. Cela est dû au cœur d'îlot formant un grand espace vert central et aux différentes perspectives laissées par l'organisation de l'urbanisation. Les abords de la mairie situés face au château (édifice non protégé) et l'axe de la rue de l'église réclament de l'attention en raison des vues possibles avec le futur projet. La grande perspective traversant le village et aménagée face au château n'est pas dirigée dans l'axe du projet éolien qui se situe latéralement à celle-ci. Néanmoins le dégagement visuel permettra de percevoir les éoliennes au-delà.

Au droit de la sortie sud de Grivesnes, à hauteur de l'intersection entre la rue du 19<sup>ème</sup> Bcp et la rue du 31 mars 1918, une continuité visuelle sur la zone d'implantation sera également présente pour les dernières maisons.

La présence des éoliennes sera relativement significative depuis l'intérieure du village de Grivesnes et depuis sa sortie sud.



Vue depuis l'intérieur de Grivesnes face au château

Le hameau Le Plessier (hameau d'habitations adjointes à ses deux fermes historiques) est situé en plaine. Il appartient aux lieux de vie parmi les plus proches. Ses entrées/sorties et ses deux rues dirigées vers le sud sont en interaction directe avec le projet.



Sortie du hameau Le Plessier et vue sur la zone d'implantation

Le hameau de Septoutre, est installé sur le versant nord d'un vallon sec, au pied du Bois Fermé. Bien que le site présente une topographie chahutée, l'installation des habitations est légèrement en balcon sur un joli panorama sur ce paysage emblématique ; ceci laissant la possibilité de quelques perspectives plus lointaines en direction de la zone du projet. La prégnance des futures éoliennes dépendra de leur hauteur et de leur éloignement. Il s'agit d'un point d'attention compte tenu de la qualité paysagère du lieu.



Paysage depuis le hameau de Septoutre

- **Le village de Cantigny (~ 600 m de la ZIP)**

Le village de Cantigny, localisé sur la pointe est du projet est installé sur le sommet d'un vallon sec. Il présente une urbanisation relativement ouverte avec de belles vues sur la campagne environnante. Les rideaux boisés participent à l'intimité des lieux et à la qualité de ce panorama de campagne au relief marqué.

L'urbanisation du bourg, bien aérée et ouverte, présente diverses fenêtres visuelles dans l'axe du vallon dirigé vers la zone d'implantation potentielle du projet éolien. Par ailleurs, il est relevé un monument commémoratif américain construit face à l'église. Cet espace est une place jardinée ouverte d'où l'on distingue aisément les terrains agricoles du plateau derrière le faîte des habitations riveraines.



Sortie de Cantigny et vue directe sur le relèvement du plateau



La RD26 (axe de découverte) traverse le village de part en part ; les entrées/sorties est et ouest attirent tout autant l'attention que le centre bourg en raison des interactions susceptibles de survenir avec les futures éoliennes. L'éloignement et la hauteur des équipements seront les facteurs discriminants pour définir la sensibilité de l'impact visuel.

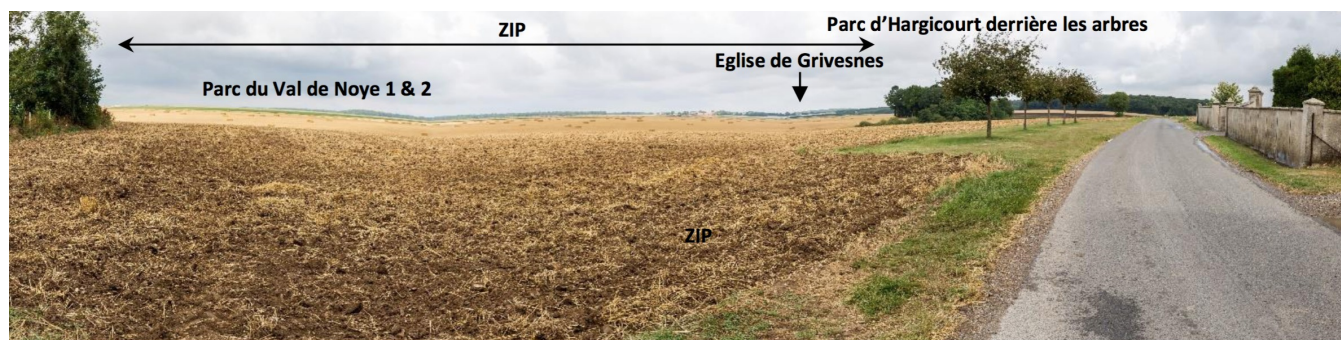


Sortie sud-ouest de Cantigny et vue directe sur le relèvement du plateau

• **Les villages de Villers-Tournelle Sérévillers et Rocquencourt (en bordure sud de la ZIP)**

Ces trois villages sont dans un schéma d'organisation similaire : sur le plateau et à l'amont d'un vallon sec n'apportant pas de protection visuelle par effet de masque. Ils sont donc en confrontation avec la zone du projet.

Ce sont des villages de plateau ouvert directement en interaction visuelle avec le projet si bien que les sorties nord sont ouvertes sur la zone d'implantation. Cela se vérifie plus particulièrement pour Villers Tournelle et Sérévillers avec de longues vues dégagées. Depuis la frange nord de Villers-Tournelle, la vue présente un beau panorama limité à environ 4 km avec une perspective sur l'église de Grivesnes en fond. Ce point de vue révèle aussi une covisibilité entre l'église de Grivesnes et le parc en exploitation du Val de Noye 1 & 2. Le parc d'Hargicourt est un peu plus brouillé mais visible au travers de la végétation proche. Ce sont les vues depuis le sud du projet qui révèlent le mieux la présence des parc éoliens déjà installés à proximité.



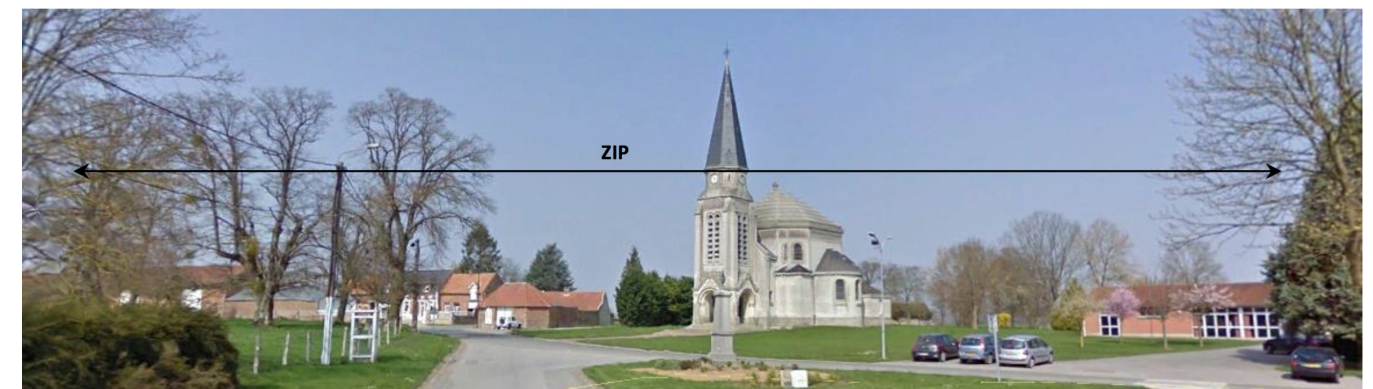
Perspective ouverte depuis la sortie nord de Villers-Tournelle

Les différentes arrivées par le sud concernent quant à elles la silhouette villageoise qui verra les futures éoliennes situées à l'arrière scène avec le village au premier plan.



Silhouettes de Sérévillers et de Rocquencourt par les arrivées sud

Depuis le centre village, les vues peuvent présenter également une certaine ouverture, notamment au moment de l'arrivée aux abords de l'église où l'espace est plus dégagé. A Villers-Tournelle, une place verte (espace public ou prairie intérieure) vient joliment agrémenter l'espace public. Depuis Rocquencourt, l'église (édifice protégé) est légèrement surélevée par rapport à la chaussée ce qui laisse la place à des perspectives possibles.



Place de l'église à Villers-Tournelle



## ■ Les communes du plateau avec une sensibilité plus modérée en raison de l'éloignement

### • Aubvillers et Malpart, deux communes du plateau est

Aubvillers se situe sur le plateau avec un environnement en openfield au nord-est de la zone d'implantation. Sa frange tournée vers l'est voit la présence du parc en exploitation d'Hargicourt qui est l'enjeu local de proximité vis-à-vis de ce village. Le projet est plus éloigné (environ 4 km). La sortie vers Grivesnes et les dernières habitations situées le long de la RD84 seront concernées par la zone d'implantation potentielle tandis qu'un léger bombement du relief viendra atténuer la présence du parc.



Sortie d'Aubvillers

Malpart est un village de plateau en amont d'un vallon sec. L'entrée depuis Bouillancourt laisse peu de perspectives grâce à la topographie encaissée. Le vallon, tel qu'il est perçu depuis la RD26 est fort agréable. Les entrées (depuis Aubvillers et Hargicourt) sont plus ouvertes car non encaissées. Depuis les sorties est vers Grivesnes ou Cantigny la perspective s'étend sur la zone d'implantation potentielle du projet.



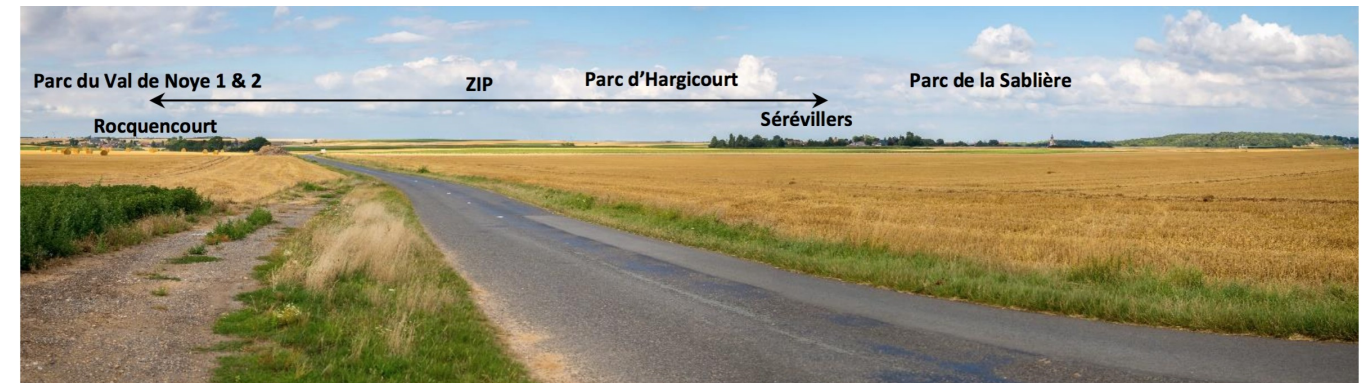
Sortie de Malpart

### • Le Mesnil-Saint-Firmin et Broyes, le long de la RD 930

Ce sont deux villages situés l'un à la suite de l'autre le long de la RD930 vers le sud du projet. Ils sont légèrement en promontoire avec une altitude un peu supérieure à celle de la zone d'implantation potentielle.

Depuis Broyes, le Bois de Villiers s'interpose entre les habitations et le projet ce qui vient habiller le premier plan et atténue sensiblement la perspective vers le site. Celui-ci ne se révèle qu'avant ou après le bourg au-delà du boisement.

Depuis Le Mesnil Saint-Firmin, l'élément important à retenir du point de vue des riverains, est que la zone d'implantation potentielle vient combler l'espace disponible entre le parc du Val de Noye 1 & 2 et celui d'Hargicourt.



Panorama depuis le Mesnil-Saint-Firmin

### • Quiry-le-Sec et Esclainvillers, deux communes sur le plateau ouest

Sur le plateau Quiry-le-Sec et Esclainvillers sont installées à environ 4 km à l'est de la zone d'implantation potentielle. Les formes d'urbanisation sont différentes : ramassée pour le premier et linéaire le long de la RD188 pour le second. L'éloignement les place en dehors des lieux de vies les plus sensibles, cependant leur périphérie demeure directement associée aux étendues agricoles. A hauteur des dernières habitations situées vers l'est, le panorama est largement ouvert en direction de la zone d'implantation potentielle. Il existe une légère nuance depuis la sortie de Quiry car la chaussée est montante et une salle communale est construite en limite du village ; il faut donc dépasser le panneau de sortie d'agglomération pour voir entièrement l'étendue du plateau.



La chaussée montante à la sortie de Quiry-le-Sec face à la salle communale



- **Le village de Folleville (~ 4 km de la ZIP)**

Folleville est situé sur un point haut, en promontoire sur la vallée de la Noye. Le belvédère principal est donc situé dans une direction opposée au projet. Néanmoins il est relevé que la rue principale, bordée par l'église et l'entrée du château (édifices protégés) voit son axe de chaussée dirigé vers la partie centrale de la zone d'implantation. Le débouché est vers Quiry-le-Sec est ouvert sur le plateau avec la silhouette de Quiry dans l'intervalle et le site du projet à l'arrière-plan. Ces éléments seront à vérifier à l'aide d'un photomontage.



Folleville, vue depuis l'église et depuis la sortie vers Quiry

- **Les communes situées dans des ondulations du relief ou dans des vallons**

En dehors des villages et des hameaux évoqués précédemment, les autres bourgs sont encore un peu plus éloignés de la zone d'implantation potentielle. Ainsi les ondulations du relief offrent bien souvent une certaine protection visuelle vis-à-vis de la présence des éoliennes par effet de masque. Cela conduit réduire l'intensité de l'impact.

- **Fontaine-sous-Montdidier (~ 3 km de la ZIP)**

Fontaine-sous-Montdidier est situé sur le coteau d'un vallon dirigé à l'opposé du site du projet. Pour le promeneur, un jeu de paysage à coulisse s'instaure avec les rideaux issus de la végétation de pente et les variations topographiques. L'arrivée sur le village via la RD26 apparaît bien protégée, la topographie masquant l'essentiel de l'emprise du projet envisagé.

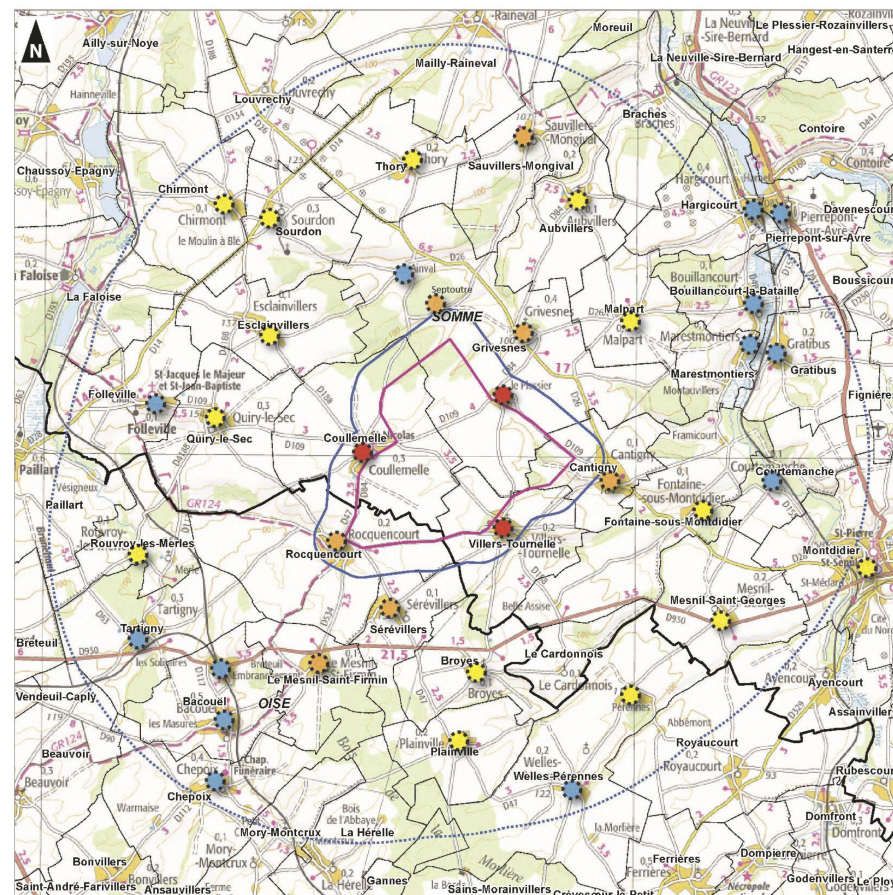
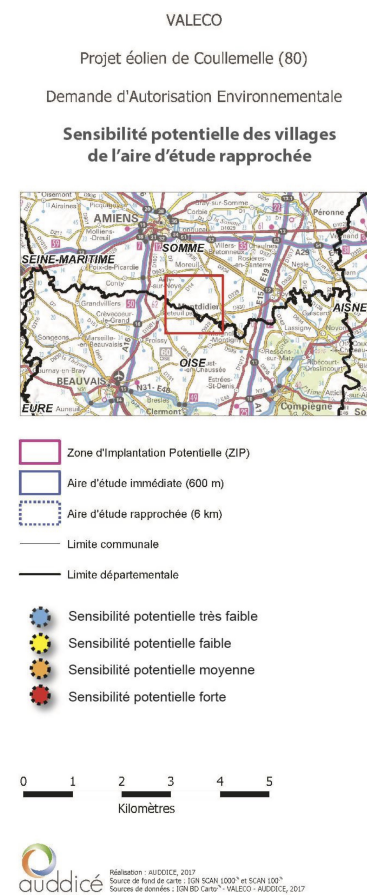


Fontaine-sous-Montdidier dans son vallon opposé au projet

- **Les villages de la vallée des Trois Doms (~ 4 à 6 km de la ZIP)**

La vallée des Trois-Doms reçoit plusieurs villages, notamment : Hargicourt, Pierre-pont-sur-Avre, Bouillancourt-la-Bataille, Marestmontiers, Courtemanche et Gratibus. Ils sont localisés dans la vallée, généralement en pied de coteau ou sur ses pentes. L'encassement du relief préserve les vues depuis ces différents lieux de vie ce qui génère une très faible sensibilité. Des perspectives peuvent survenir depuis les routes des rebords de vallées mais plus en recul vis-à-vis de ces villages préservés.





Carte : Sensibilité potentielle des villages de l'aire d'étude rapprochée

### 7.2.3.3 Sensibilité des principaux axes de communication

#### ■ Généralités sur l'implantation d'un parc éolien par rapport aux axes routiers

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- les routes de plateau ondulé (1) offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c) ;
- les routes de fond de vallées (2) sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site ;
- les routes de crête (3), implantées en points hauts, offrent des vues panoramiques vers le site éolien ;
- les routes de massifs forestiers (4) sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.

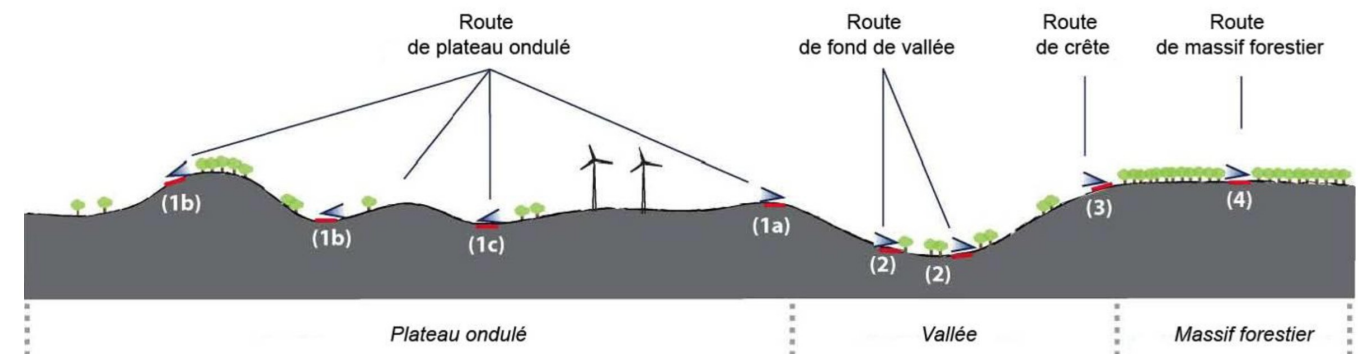


Figure 107: Impact des éoliennes sur les axes de communication en fonction de leur position

#### ■ Analyse des interactions de la zone d'implantation potentielle avec les axes routiers

Les chaussées de circulation traversant le territoire constituent potentiellement des axes privilégiés de découverte des paysages avec des vues plus ou moins lointaines. C'est depuis ces voies que la fréquentation est la plus importante. S'affranchissant majoritairement des contraintes topographiques, ces axes tracent des lignes assez rectilignes sur le territoire, cela étant le plus flagrant au cœur de la plaine agricole. Ces axes routiers proposent un panel varié de perceptions paysagères liées aux ondulations du terrain et à la présence des ponctuations boisées. Certains effets de seuils peuvent aussi survenir avec des vues surplombant le paysage (rebords de coteaux, points plus élevés).

##### • Les chaussées majeures

Il y a trois autoroutes dans l'aire éloignée (A1, A16 et A29), toutes situées à bonne distance du projet. Les autoroutes A1 et A29 sont à 19 km et plus ; l'autoroute A16 passe au plus proche à 15 km. Par ailleurs en tant que grands aménagements structurants, elles disposent toutes de parcs en exploitation situés à proximité et en appui de leurs tracés respectifs.

Il n'y a donc pas d'enjeu de découverte lié à la zone d'implantation potentielle depuis ces voies.



• **Les axes de circulation primaire (RD1001, RD930, RD935).**

L'aire d'étude éloignée est traversée par des axes de transit qui suivent des orientations différentes :

- la RD1001 (ex RN1), orientée nord-sud, traverse la portion ouest de l'aire d'étude via Breteuil ;
- la RD930, orientée est-ouest, relie Roye à Crèvecœur-le-Grand ;
- la RD935, globalement dans un axe nord-sud, relie Montdidier à Amiens.

Les routes de la zone d'implantation potentielle sont aménagées sur le plateau agricole en s'affranchissant majoritairement des contraintes topographiques. Ces axes routiers proposent un panel de perceptions liées aux ondulations du terrain et à la présence des divers boisements.

- la RD1001 est la plus éloignée puisqu'elle est globalement parallèle à l'A16. Les points les plus hauts situés sur les communes de Froissy et de Fransures offrent une vue claire et étendue sur le contexte éolien proche tout au long de l'A16. Par contre la distance d'éloignement et le relief empêchent souvent le regard d'atteindre distinctement la zone d'implantation. La vue la plus dégagée survient vers Fransure.
- la RD930 recoupe perpendiculairement les vallées de la Noye et des Trois Doms et présente un parcours mixte avec une succession de points hauts et de points bas et une alternance de vues ouvertes ou fermées. Les fenêtres visuelles sont plus dégagées entre le Mesnil-Saint-Firmin et Broyes, ce tronçon marquant le passage de la ligne de partage des eaux entre les deux vallées et par ailleurs dépourvu de boisements. Les futures éoliennes y seront clairement visibles.



Vue directe depuis La RD930 au Mesnil-Saint-Firmin

- la RD935 est une chaussée située sur le coteau de rive droite de la vallée de l'Avre. L'atlas des paysages indique que « la RD935, établie en promontoire au-dessus de la vallée, offre des vues lointaines sur les horizons, la luminosité des étangs ou les dimensions des versants opposés, en dépit des populicultures qui limitent les vues transversales ». Un point de vue situé entre Moreuil et La Neuville-Sire-Bernard offre une perspective dégagée dans laquelle vient s'insérer les éoliennes des parcs d'Hargicourt et du Bois de la Hayette. La zone d'implantation est cependant nettement plus en retrait sur le plateau avec un relief faisant office de masque.

Les plus grandes chaussées locales des axes de circulation primaire offrent des perspectives par intermittence sur le site éolien de Coullemelle.

• **Les axes secondaires (RD26, RD14)**

Les axes de circulation utilisés au quotidien sont multiples sur le territoire et suivent des directions diverses. Dans l'aire d'étude rapprochée, on a plus particulièrement identifié les RD14 et RD26 :

- la RD14 de Paillart à Moreuil sillonne le plateau entre les vallées de la Noye et de l'Avre. La remontée de l'escarpement de Paillart jusqu'à la hauteur d'Esclainvillers est protégée par le relief situé à l'ouest de la Noye ce qui empêche de voir la zone d'implantation. Ensuite un jeu de coulisse s'installe en direction du projet avec quelques ondulations du relief et les bois de pentes situés aux alentours de Grivesnes. Le futur projet ne sera essentiellement perceptible entre Thory et Sourdon/Chirmon.
- la RD26 passe au nord du site allant de Cantigny à Ailly-sur-Noye. C'est la route principale qui traverse perpendiculairement le paysage emblématique de Grivesnes et la vallée de Septoutre ; cette séquence est donc marquée par des vallonnements importants dont les axes sont dirigés vers la zone d'implantation potentielle. Les vues sont ouvertes sur la plaine agricole et ses ondulations tandis que les perceptions restent souvent importantes sur le paysage environnant. La RD26 laissera voir le futur projet sur la majorité de son cheminement.

Hormis la RD26 qui vient d'être évoquée, ce sont aussi les voies plus modestes, celles qui sont utilisées pour les liaisons locales (inter-villages) qui permettent de découvrir le site : RD109, RD188, RD47, RD534... On relève également une perception depuis la vallée des Trois Doms lors de la descente sur Gratibus par la RD240 après avoir quitté la RD935.

La perception depuis les axes de communication est fortement dépendante de la composition paysagère traversée et du relief. Les vues étant logiquement plus ouvertes depuis la plaine agricole ouverte que depuis le système des vallons secs connectés aux vallées de la Noye et de l'Avre. La perception de la zone du projet, comme pour les axes à grande circulation, diffère d'une route à l'autre. Ces cheminements, largement empruntés par les riverains ne doivent pas être négligés.

La figure ci-contre, tirée de l'atlas des paysages de la Somme, indique les axes de découvertes de l'unité paysagère de la vallée de l'Avre et des Trois Doms.

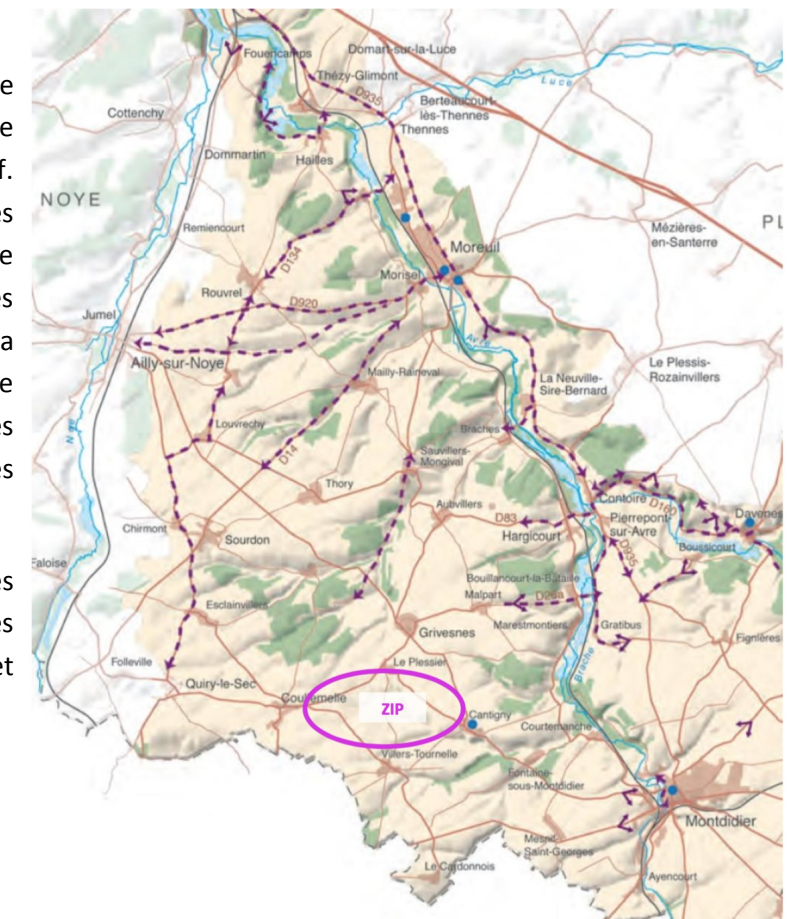


Figure 108: Axes de découverte de l'atlas des paysages de la Somme

## 7.2.4 Conclusion sur les sensibilités du paysage

Le projet éolien est localisé sur une zone de plateau entaillée localement par un système de vallons secs connectés à la vallée de la Noye 6 km vers l'ouest et la vallée de l'Avre 6 km vers le nord-est. Il se positionne en position intermédiaire de ces deux vallées avec, 3 km à l'est, l'affluent de l'Avre : la vallée des Trois Doms.

La future implantation du parc éolien envisagé a pour principaux enjeux :

### ■ Le grand paysage

Les unités paysagères concernées sont « la vallée de l'Avre et des Trois Doms » et le « Plateau du Pays de Chaussée », qui sont deux grandes plaines agricoles du Santerre entaillées par des vallées et des vallons secs.

Le paysage emblématique de « Grivesnes et la vallée de Septoutre » s'étend immédiatement au nord du projet ; l'orientation des vallons verra les futures éoliennes dans la perspective.

### ■ Les perceptions depuis les vallées de la Noye, l'Avre et des Trois Doms

Le projet étant éloigné de 6 km de la Noye et de l'Avre, il n'y a pas d'interaction trop prégnante sur ces vallées. Par ailleurs, le contexte éolien a montré que d'autres parcs en exploitation sont installés nettement plus à proximité comme le parc du Val de Noye 1 & 2 près de la Noye ou les parcs d'Hargicourt et du Bois de la Hayette près de l'Avre.

Les perspectives depuis le coteau ouest de la Noye sont contrées par le relèvement topographique passant par Folleville. Le panorama est dirigé vers l'ouest et non vers le projet.

Quelques vues en belvédère depuis le sommet des coteaux de l'Avre dirigés vers le projet peuvent ponctuellement survenir. La rivière des Trois Doms étant plus proche, sa sensibilité est aussi plus élevée. Sa rive est (celle orientée vers le projet) ne dispose pas de route sur le rebord du coteau parallèlement à la vallée. C'est la descente vers Gratibus qui réclame le plus d'attention avec une vue en plongée mettant en scène le projet en arrière-plan.

### ■ Les perceptions depuis les routes

La RD930 cheminant au sud du projet présente des perspectives variables au gré des ondulations du relief. C'est entre le Mesnil-Saint-Firmin et Broyes qu'elle offre des perspectives directes vers le projet car elle se trouve alors sur sa section la plus élevée.

La RD935 en promontoire sur le coteau est de l'Avre offre des vues plus dégagées permettant d'apprécier le paysage de la vallée. La vue la ouverte est au sud de Moreuil. Mais ici le recul de la zone d'implantation à plus de 6 km réduit sensiblement le risque de surplomb des éoliennes.

### ■ La situation du projet par rapport aux lieux de vie proches

Plusieurs villages et hameaux sont situés en limite de la zone d'implantation potentielle. Leurs franges ouvertes sont dirigées vers le projet et les vues en recul depuis le plateau mettront leur silhouette dans le champ visuel du futur parc.

Il s'agit de : Coullemelle, le Plessier, Cantigny, Villers-Tournelle et Rocquencourt.

Il s'agira d'intégrer tous les équipements liés aux éoliennes et si possible contribuer à l'amélioration du cadre de vie au niveau des périphéries concernées.

### ■ La situation du projet par rapport aux autres villages

Le site étant installé sur une zone de plateau, des enjeux plus modérés surviennent également pour les autres villages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Il s'agit notamment de : Grivesnes, Malpart, Sérévillers, Aubvillers, Le Mesnil-Saint-Firmin, Broyes, Quiry-le-Sec, Folleville et Esclainvillers.

La ville de Montdidier verra également des vues conjointes depuis ses arrivées par l'est. Mais l'effet de la perspective sera ici bien plus lointain.



## 7.3 Etat initial patrimonial et touristique

### 7.3.1 Patrimoine architectural

#### ■ Monuments historiques

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du patrimoine et par le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007.

Il est à noter que, depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), les périmètres de protection des Monuments historiques s'appellent désormais « périmètres des abords ». Auparavant ces périmètres étaient automatiques et définis à 500 m du Monument. Désormais les périmètres de protection autour des édifices nouvellement classés sont créés par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France. Quand aucun périmètre spécifique n'est dessiné, la règle des 500 m est appliquée par défaut.

Dans cette étude, seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (MH) par arrêtés et décrets de classement (CMH) et inscription (IMH) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en juin 2017. Les distances sont mesurées entre l'édifice et le périmètre de la zone d'implantation potentielle. La dernière colonne ! donne une indication sur les Monuments présentant des vues possibles ou pouvant entrer en covisibilité avec le projet. Ils sont détaillés dans le chapitre consacré aux sensibilités vis à vis du patrimoine.

#### • Dans l'aire d'étude de 600 mètres autour de la zone d'implantation potentielle

Un édifice protégé au titre des monuments historiques est inventorié. Son périmètre de protection est chevauché par la zone d'implantation potentielle.

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (m)	LOCALISATION CONTEXTE	!
COULLEMELLE	80	Eglise	I	150	Dans le village sur la frange est, en secteur de plaine	X

Tableau 74: Monument Historique le plus proche situé dans l'aire d'étude immédiate

(Source : base Mérimée)

Cf. Carte : Patrimoine, p.244

#### • Dans l'aire d'étude de 6 km autour de la zone d'implantation potentielle

On comptabilise cinq Monuments historiques protégés (tableau et photos ci-dessous). Il s'agit principalement d'édifices religieux avec deux églises et une chapelle funéraire, ainsi que deux châteaux.

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION CONTEXTE	!
GRIVESNES	80	Eglise Saint-Agnan	C	1,5	Dans le village entouré d'une frange boisée	X
FOLLEVILLE	80	Eglise Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste	C	4,5	Dans le village près du château	X
FOLLEVILLE	80	Château	I	4,6	A la périphérie nord-ouest du village, entouré d'arbres, vue vers l'ouest	
TARTIGNY	60	Château de Tartigny	I	4,6	Dans un parc boisé en périphérie du village	
CHEPOIX	60	Chapelle funéraire de la famille Joseph Bellemère	C	5,3	En bord de route dans un bosquet	

Tableau 75: Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude rapprochée

(Source : base Mérimée)



Eglise de Coullemelle



Eglise de Grivesnes



Chapelle de Chepoix



Les Monuments historiques dans l'aire d'étude rapprochée



• **Au-delà de l'aire d'étude de 6 km autour de la zone d'implantation potentielle**

On comptabilise 74 Monuments historiques, classés ou inscrits, entre les aires de 6 et 20 km autour de la zone d'implantation potentielle.

Les édifices protégés sont de différente nature :

- patrimoine religieux : essentiellement des églises, anciennes abbayes, calvaire, prieuré, chapelle...
- patrimoine civil public et privé : quelques châteaux et manoirs...
- patrimoine divers : des maisons, fermes, moulins, édifices gallo-romains...

Les Monuments du patrimoine religieux représentent la très grande majorité des édifices protégés. Situés à la fois sur le plateau et dans le creux des vallées, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les monuments en covisibilité potentielle avec le secteur d'étude et les éoliennes, sont décrits dans le chapitre consacré aux sensibilités vis-à-vis du patrimoine.



Eglise Saint-Pierre de Montdidier



Eglise de Paillart



Ancienne Abbaye de Saint-Martin aux Bois



Eglise de Moreuil

Autres Monuments historiques dans l'aire éloignée

Cf. Carte : Patrimoine, p.244

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION CONTEXTE	!
MONTDIDIER	80	Eglise Saint-Pierre	C	6,5	En centre-ville, avec parfois certaines élévations visibles depuis les alentours, position en balcon vers le projet	X
	80	Hôtel de Ville	I	6,6	En centre-ville, avec parfois certaines élévations visibles depuis les alentours	X
	80	Eglise du Saint-Sépulcre	C	6,7		X
PAILLART	60	Eglise Saint-Denis	C	7,1	A la périphérie nord-ouest du village en promontoire sur la Noye	X
CHAUSSOY-EPAGNY	80	Eglise	I	8	Isolée au bord de la Noye	X
VENDEUIL-CAPLY	60	Eglise	I	9	Au nord du village dans la plaine, entourée de rideaux boisés	
CHAUSSOY-EPAGNY	80	Château	I	9	Dans un parc à l'ouest du village. Perspective vers le site du projet	
BRETEUIL	60	Maison natale d'Hippolyte Bayard	I	9,2	Dans la ville	
	60	Ancienne Abbaye Notre-Dame de Breteuil	C & I	9,2	Dans la ville	
	60	Entrepôt à vins	I	9,3	Dans la ville	
DAVENESCOURT	80	Eglise	C	9,5	Dans le centre village, sur le coteau nord de l'Avre, importante présence végétale	
MOREUIL	80	Eglise Saint-Vast	I	9,7	Dans le centre-ville, dans la vallée de l'Avre	
VENDEUIL-CAPLY	60	Grand théâtre antique	C	9,8	Isolé dans la plaine, lieu-dit la Vallée St-Denis	
DAVENESCOURT	80	Domaine de Davenescourt	C & I	9,9	Vaste périmètre occupant le haut du coteau boisé de l'Avre au nord du village	X
BECQUIGNY	80	Ancienne église St Martin : portail	C	10,5	Au sud du village sur le coteau boisé de l'Avre tournant le dos au projet	



COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION CONTEXTE	!
BRUNVILLERS-LA-MOTTE	60	Eglise Saint-Michel	C	11,5	Dans le centre-village, en plaine	
SAINT-ANDRE-FARIVILLERS	60	Eglise	I	11,5	A l'écart dans la plaine avec reliefs proches	
CAMPREMY	60	Abbaye de Froidmont	I	11,6	Dans la plaine, entourée de rideaux boisés issus du hameau	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Remparts du Château	I	11,9	En périphérie nord du village au niveau de l'entrée du château	
GUYENCOURT-SUR-NOYE	80	Château et ferme	I	11,9	Dans un parc au nord-ouest du village	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Eglise Sainte-Marie-Madeleine de Maignelay	C	12	En périphérie nord du village près du château. Se distingue peu des abords en raison des boisements.	
REMIENCOURT	60	Château de Boufflers	I	12	Dans un parc au nord du village	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Chapelle (route de Ticot)	C	12,1	Au bord de la RD938 près des dernières maisons en sortie du village	
PIENNES-ONVILLERS	80	Eglise de Piennes	C	12,2	En plaine, dans le centre village	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Croix de chemin (route de Montigny)	C	12,3	Dans le centre village au croisement RD47/RD73, sans élévation	
MAIGNELAY-MONTIGNY	60	Eglise Saint Martin de Montigny	C	12,8	Dans le centre village au sud de la zone urbanisée	X
HANGEST-EN-SANTERRE	80	Eglise Saint-Martin	I	13,3	Dans le centre village, en plaine	
GUERBIGNY	80	Eglise Saint-Pierre-de-l'Assomption	C	13,5	Dans le centre village, dans le talweg de la vallée de l'Avre	
TRICOT	60	Eglise	C	13,8	En plaine, dans le centre village	
BONNEUIL-LES-EAUX	60	Eglise Saint-Nicolas	I	13,9	En cœur de ville derrière un bois	
BONNEUIL-LES-EAUX	60	Ancien prieuré Saint-Nicolas	I	14	En cœur de ville derrière un bois	
HARDIVILLERS	60	Boutique de tisserand	I	14,6	Dans le village	

COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION CONTEXTE	!
CATILLON-FUMECHON	60	Eglise	I	15,2	Dans le centre-village sur le plateau	
ESSERTAUX	80	Eglise	I	15,2	Dans le centre-village	
MONTGERAIN	60	Calvaire de Montgerain	C	15,4	Dans le centre village	
ESSERTAUX	80	Château d'Essertaux	I	15,4	Sur la frange nord-ouest du village	
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST	60	Porte rue du Moulin	I	15,8	Dans le village	
LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST	60	Porte rue Compiègne	I	15,8	Dans le village	
RAVENEL	60	Eglise	C	16	Sur la frange sud du village, en plaine	
SAINT-EUSSOYE	60	Ferme de Troussures (pigeonnier)	I	16	Ferme isolée en plein champs, ceint d'un mur et de bâtiments	
★ SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	60	Ferme Galata et vestiges du cloître	I	16,6	Ensemble situé en plaine ouverte à la périphérie nord du village. On relève la forte élévation de l'abbaye	X
	60	Eglise abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois	C	16,6		
	60	Abbaye St-Martin-aux-Bois et ferme prieuré	C	16,7		
RUMIGNY	80	Manoir	I	18,1	Dans un parc à l'ouest du village	
BOVES	80	Restes du château	I	18,1	Sur le coteau ouest de l'Avre, dans un parc boisé	
BOVES	80	Eglise Saint-Nicolas	I	18,2	Au pied du coteau, à la pointe ouest de la ville	
MENEVILLERS	60	Croix en pierre	C	18,3	Sur la place de l'église à la périphérie sud du village, sans élévation	
LEGLANTIERS	60	Eglise Saint-Eloi	I	18,4	Dans le centre village, en plaine	
BEAUFORT-EN-SANTERRE	80	Eglise Notre Dame de l'Assomption	I	18,5	A la périphérie nord du village, en plaine avec frange boisée importante	
CROISSY-SUR-CELLE	60	Maison dite du Chapitre, ancien presbytère	I	18,6	Dans le village face à l'église, dans la vallée de la Selle	

★ Territoire communal faisant également l'objet d'une protection au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables (Cf. § 7.3.1.3 Sites patrimoniaux remarquables, p.243).



COMMUNE	Dpt	MONUMENT	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION CONTEXTE	!
MONTREUIL-SUR-BRECHE	60	Ferme de Poneaux ou de Tournelles	I	19	Dans le village, ceint de végétation	
TILLOLOY	80	Domaine du château de Tilloloy	C	19,1	A la périphérie ouest du village dans un parc boisé. Grande vallée axiale dégagée.	
TILLOLOY	80	Eglise Notre-Dame de Lorette	C	19,2	A l'interface entre le village et le parc du domaine du château	
SAINT-FUCIEN	80	Abbaye RAS	I	19,2	Dans le village, dans un parc boisé	
MONSURES	80	Château	I	19,5	Dans un parc boisé sur le coteau	
TILLOY-LES-CONTY	80	Château	I	19,9	Dans un parc à l'est du village	
REUIL-SUR-BRECHE	60	Abbaye de Froidmont	I	20,3	Grange dans l'enceinte d'une ferme isolée, nombreux rideaux boisés	
CAIX	80	Eglise	C	20,4	Dans le centre-ville, en surplomb de la vallée de la Luce et du village	

Tableau 76: Les Monuments Historiques dans l'aire d'étude éloignée

(Source : base Mérimée)

### 7.3.1.1 Protections UNESCO

La France compte actuellement 42 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

Le bien le plus proche est situé sur la commune de Folleville à une distance de 4,5 km du projet. Elle possède un élément remarquable du patrimoine avec notamment son église du XVI<sup>ème</sup> siècle. De style gothique flamboyant, l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste (Classée au titre des Monuments Historiques) se trouve à côté d'un château (lui aussi Monument Inscrit) et sur « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle ».

En 1617, Saint-Vincent de Paul y fit un sermon remarquable à l'attention des paysans picards et de leur condition misérable. Les chemins de Saint-Jacques figurent sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. A ce titre l'église Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste en est l'un des jalons et bénéficie de l'inscription.



Vue aérienne du site de Folleville et directions principales en opposition

### 7.3.1.2 Sites inscrits et classés

Le classement et l'inscription des sites sont régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'environnement.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés. L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Le seul site de l'aire éloignée est la propriété Naquet (Site Inscrit) à Saint-Just-en-Chaussée à 15,8 km de distance. C'est le site d'une ancienne abbaye aujourd'hui aménagé en terrain multisport. Il s'agit d'un grand espace vert installé en limite est de la ville. La présence boisée y est importante et on trouve à proximité la source de l'Arée. La topographie est légèrement encaissée et aucune interaction n'est possible avec le projet envisagé.



Le site inscrit de la Propriété Naquet à Saint-Just-en-Chaussée



### 7.3.1.3 Sites patrimoniaux remarquables

En juillet 2016, la loi « relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine » créé un nouveau régime unique de protection du patrimoine : les sites patrimoniaux remarquables (SPR).

La loi supprime les trois dispositifs existants - ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés - ceux-ci devenant automatiquement des « Sites patrimoniaux remarquables ». Leurs règles de conservation et de réhabilitation sont adossées à des documents relevant du droit du patrimoine : soit un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), soit un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Les Sites Patrimoniaux Remarquables recensés dans l'aire d'étude éloignée figurent dans le tableau suivant :

COMMUNE	Dpt	SITE	PROTECTION	DISTANCE (km)	LOCALISATION
SAINT-MARTIN-AUX-BOIS	60	Site constitué de deux parties : le hameau de Valmont et le Bourg de Saint-Martin	SPR	15,4	La commune est située sur le plateau du Pays de Chaussée
CONTY, WAILLY et LUZIERES	60	Ensemble architectural sur trois communes	SPR	19	A la confluence des vallées de la Selle et des Evoissons.

Tableau 77: Sites Patrimoniaux Remarquables localisés dans l'aire d'étude éloignée

#### ■ Conty

Il s'agit de l'ensemble urbain de Conty, Wailly et Luzières composé du plateau Picard, du Bois de Conty jouxtant l'ouest du bourg, du bois de Wailly, des vallées humides de la Selle et des Evoissons ainsi que de la vallée sèche de Luzières. Les paysages y sont remarquables avec le plateau agricole picard sur les abords, les vallées de la Selle et des Evoissons et leurs ambiances d'étangs et de marais, les secteurs urbains avec une architecture variée et enfin les châteaux et anciens châteaux.

Le site est localisé dans le creux du relief formé par la confluence des deux rivières ; des cônes de vues existent depuis les hauteurs avant que la ligne de rupture de pente ne masque les perspectives.

Le périmètre de protection s'étend sur la totalité de la surface communale.

Les éléments de la figure suivante où apparaissent les cônes de vue identifiés sont tirés du projet de mise en valeur de 2002.

Cf. Carte : Patrimoine, p.244

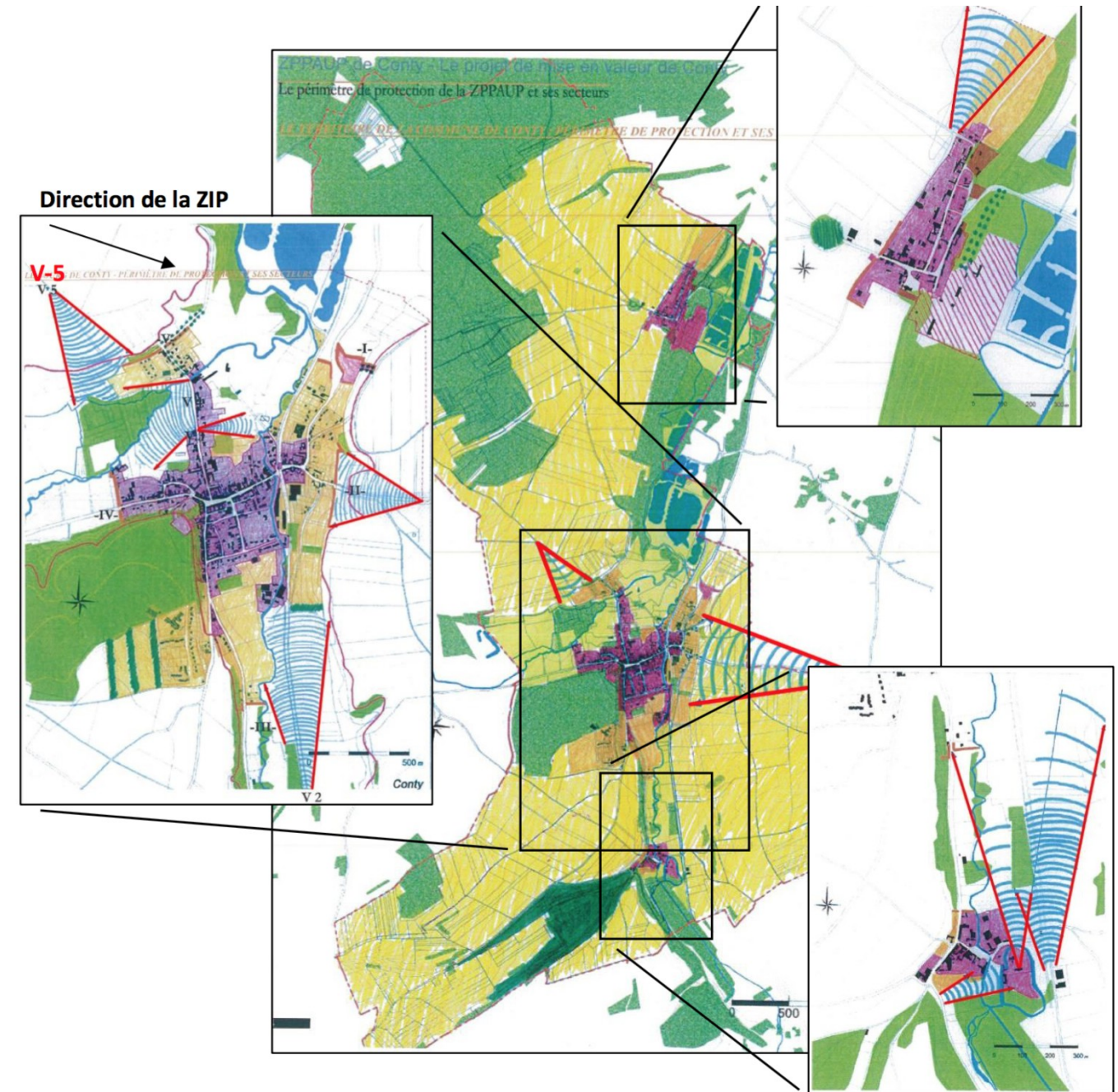


Figure 109: Projet de mise en valeur de l'AVAP de Conty et ses cônes de vue



### ■ Saint-Martin-aux-Bois

Le Site Patrimonial Remarquable de Saint-Martin-aux-Bois est localisé sur le plateau du Pays de Chaussée. Il est constitué de deux ensembles principaux avec le bourg d'une part et le hameau de Vaumont d'autre part.

Une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin y a fondé l'abbaye au XI<sup>ème</sup> siècle. Ce site est installé en plaine ouverte avec des éléments de relief relativement bien marqués et divers boisements qui ont été conservés sur le sommet des buttes. Un ensemble formé de plusieurs édifices autour de l'ancienne abbaye et protégés au titre des Monuments historiques est présent dans le Bourg de Saint-Martin. L'abbaye présente une élévation remarquable aisément visible depuis le plateau.



L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois

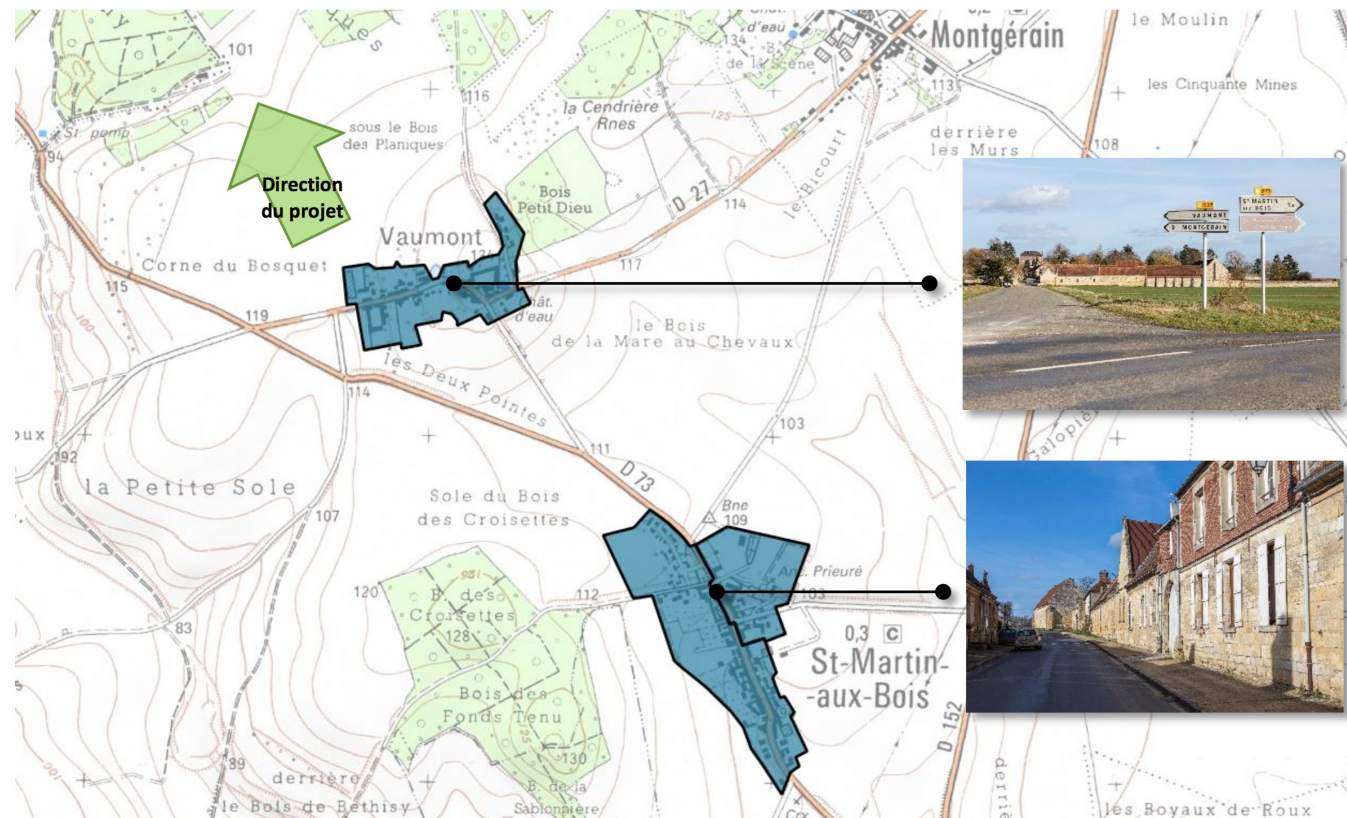
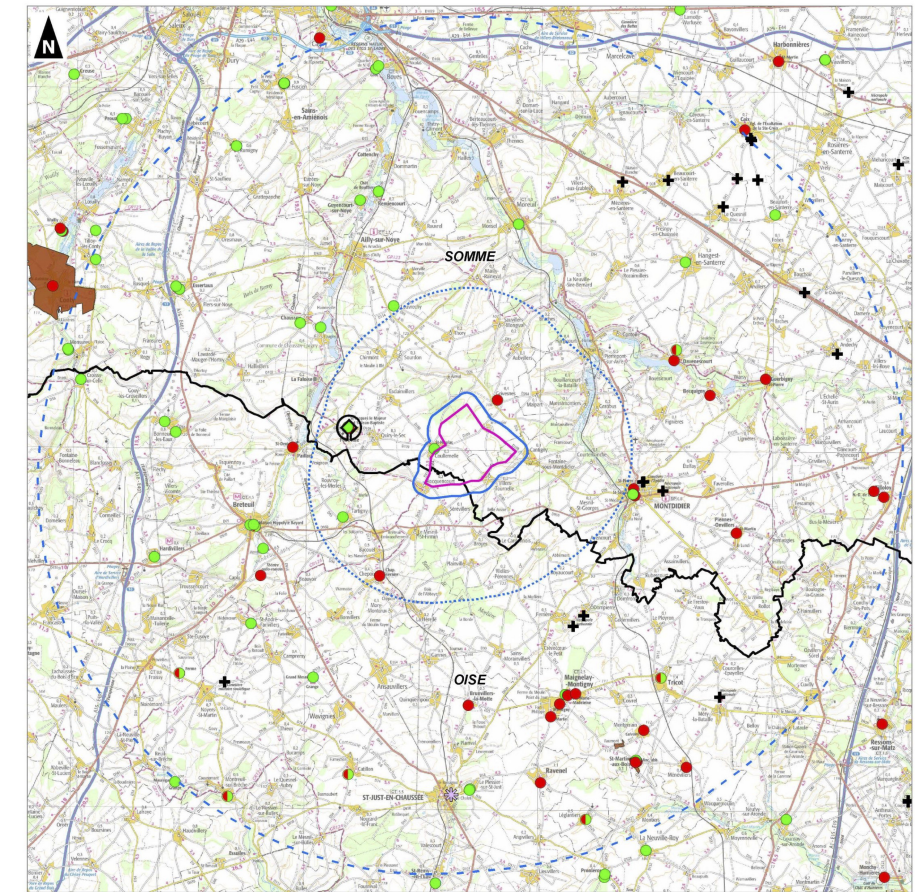


Figure 110: Le Site patrimonial remarquable de Saint-Martin-aux-Bois

### 7.3.1.4 Les Villes et les Pays d'art et d'histoire

Le label « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés.

Aucune ville disposant de ce label n'est présente dans l'aire d'étude éloignée.



Carte : Patrimoine

### 7.3.1.5 Le patrimoine archéologique

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude et seuls les lieux découverts peuvent être répertoriés.

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France ont été consultés directement par VALECO à l'occasion du projet fin 2016. En réponse, la DRAC a informé que le projet ferait l'objet de prescriptions archéologiques. Le courrier dans son intégralité est présenté ici.

Cf. Annexe 1 : Avis consultatifs : courriers de réponse des gestionnaires aux consultations, p.299



### 7.3.1.6 Le patrimoine non protégé

#### ■ Les lieux de mémoire

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le territoire comprend 16 cimetières militaires relevant des deux guerres. Il s'agit pour la plupart de cimetières et de mémoriaux dédiés aux soldats du Commonwealth mais aussi aux soldats français et allemands.

- Dans la Somme, ils sont localisés à Montdidier (trois nécropoles en deux lieux), Maizières-en-Santerre, Beaucourt-en-Santerre, Le Quesnel, Caix, Bouchoir et Andechy ;
- Dans l'Oise ils sont localisés à Noyers Saint-Martin, Dompierre (deux nécropoles) et Méry-la-Bataille. La très grande majorité de ces cimetières n'est pas susceptible de présenter de vues directes sur la zone d'implantation potentielle. Par ailleurs, il n'est pas rare qu'ils soient déjà en relation visuelle avec les parcs éoliens en place.



Nécropole de Dompierre (60)



Nécropole de Montdidier (80)

#### ■ Le patrimoine civil et militaire

On relève la présence du mémorial américain de Cantigny ainsi que le château de Grivesnes non loin de la zone d'implantation potentielle. Ces deux édifices sont liés aux premiers combats majeurs de l'armée américaine hors de son territoire lors de la Grande Guerre.



Le patrimoine non protégé (1/2)



#### ■ Le patrimoine religieux

Au-delà des protections réglementaires existantes recensées et présentées dans cette étude, certains villages disposent de leur propre église, systématiquement installée dans le cœur des hameaux : les communes de Cantigny, Villers-Tournelle, Rocquencourt, Malpart, Aubvillers, Ainal et Sérévillers disposent ainsi de leur propre clocher (*liste non exhaustive*). Le hameau de Septoutre dispose quant à lui d'une petite chapelle plus discrète.



Eglise de Villers-Tournelle



Eglise d'Aubvillers



Eglise de Sérévillers



Parvis de l'église de Cantigny



Eglise de Malpart



Chapelle de Septoutre

Un patrimoine local riche et diversifié (2/2)



## 7.3.2 Tourisme

Les organismes de référence sont les offices de tourisme locaux et les Comités Départementaux du Tourisme. Les sites internet de randonnée et le Conseil Général (gestion des PDIPR) sont également des sources d'informations utiles. Outre les activités centrées sur la découverte de la nature, comme les randonnées et l'équitation, le tourisme sur le territoire se rapporte à l'aspect patrimonial et la culture historique. La Somme et l'Oise sont des départements où le tourisme du souvenir associé aux deux guerres mondiales est bien représenté.

### 7.3.2.1 Les chemins et sentiers de randonnée

Les grands sentiers référencés sur le territoire sont les suivants :

- L'aire d'étude immédiate est traversée par le GR 124 qui divague largement de part et d'autre de la vallée de la Noye. D'orientation générale nord/sud, il recoupe la Chaussée Brunehaut à plusieurs reprises et permet également de relier l'Oise à la Somme en empruntant des promontoires intéressants comme à Folleville par exemple (à plus de 20 km) ;
- Plus vers l'est (entre Montdidier et Roye - échelle de l'aire éloignée) et le nord, le GR 123 est un autre cheminement dédié à la randonnée. Son tracé fait la synthèse des principales ambiances paysagères situées dans les environs du projet : les reliefs boisés des paysages des Monts du Noyonnais, la séquence de plateau ouvert sur le Pays de Chaussée, le plateau de l'Avre et la frange du Santerre, et enfin vers le nord les vallées de l'Avre et de la Noye nettement plus intimistes.
- Plusieurs anciennes sections de voie ferrée ont fait l'objet d'une réhabilitation en véloroute – voie verte. Cette liaison intercommunale porte aussi le nom de « Coulée Verte ». Elle emprunte plusieurs tronçons sur périphérie est et nord de l'aire d'étude rapprochée. A terme, la coulée verte peut permettre un maillage inter-territoire plus ambitieux d'environ 65 km permettant un trajet pédestre d'Amiens à Beauvais.

Les alentours de la commune de Montdidier sont pourvus en itinéraires de découverte utilisables à pied, en VTT ou encore à cheval. Le point commun de l'ensemble de ces sentiers réside dans la découverte des deux principales vallées locales : la vallée de l'Avre et la vallée des Trois Doms. Les zones de plateau n'en sont pas pour autant délaissées dans la mesure où ce sont des parcours mixtes qui montrent le paysage local sous ses différents aspects.

La carte ci-contre présente les tracés de ce réseau local :

1 : circuit Saint-Martin - 2 : circuit des grands champs - 3 : circuit du mont soufflard - 4 : circuit de la cascade - 5 : circuit de Filescamps - 6 : circuit des Chanvrières - 7 : circuit des étangs - 8 : circuit de la Brûle - 9 : circuit de la Mare à Baudets.

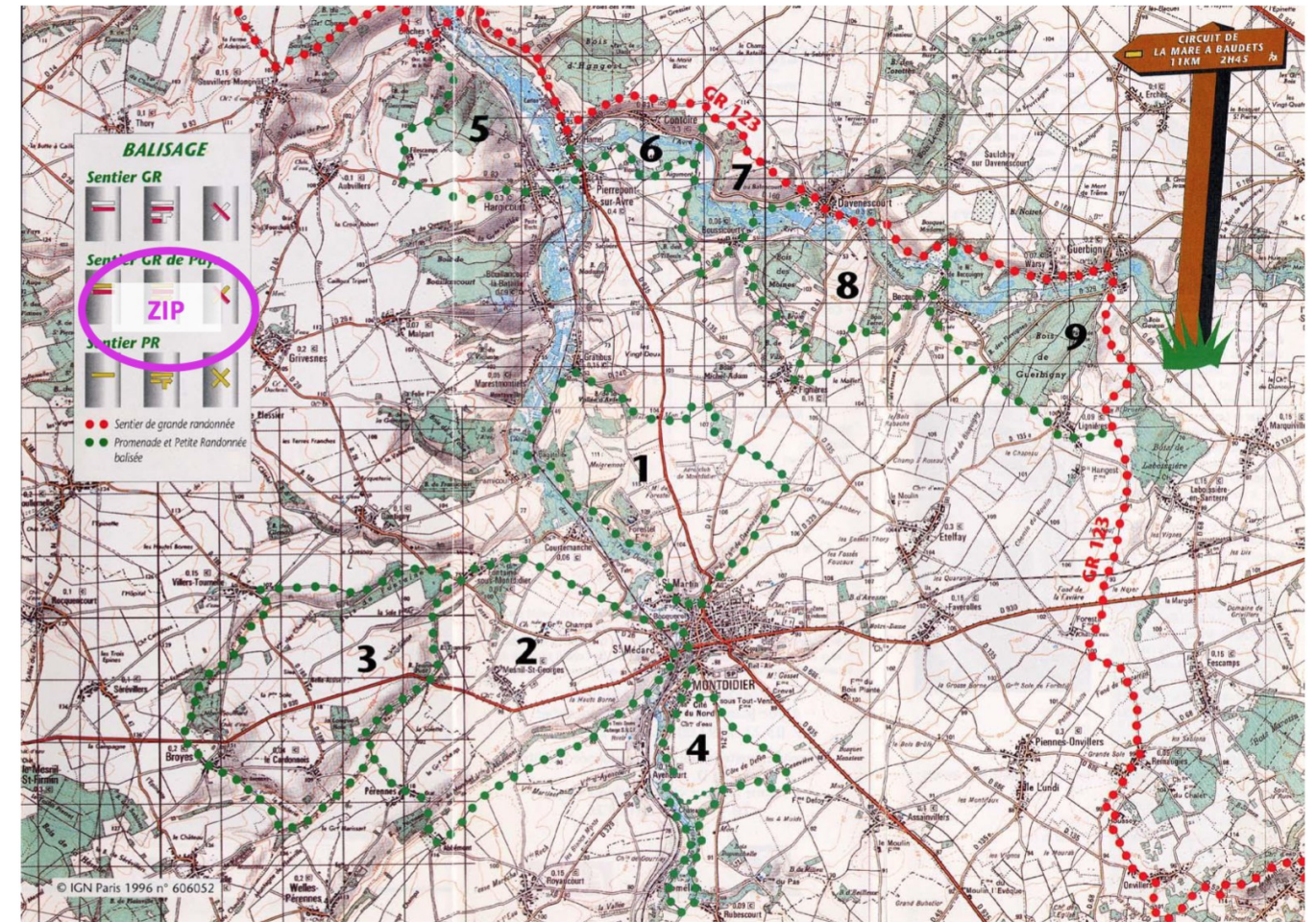


Figure 111: Chemins de randonnée situés aux alentours de Montdidier

(Source : <http://www.ville-montdidier.fr>)

### 7.3.2.2 Montdidier

Montdidier, dite « la ville aux trois clochers », dispose d'un patrimoine intéressant. Elle doit son surnom aux trois édifices qui émergent de sa silhouette : la mairie, l'église Saint-Pierre et l'église du Saint-Sépulcre. Ce sont trois Monuments historiques évoqués par ailleurs dans l'étude.

L'histoire de la ville est également rattachée à Antoine Augustin Parmentier (1737 - 1813) qui est considéré comme l'enfant du pays. Il travaillera sur la propagation de la pomme de terre et sur bien d'autres thématiques comme le lait, le sang, la conservation des aliments, la vaccination ou encore la salubrité des eaux de Paris. Une statue installée dans la ville lui rend hommage.